Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

PROGRAMME D'ACTIONS

Plan Climat Air Eau et Énergie Territorial

Janvier 2024

CLIM'ACTIONS
Pour notre micro-climat

ÎLE DE Noirmoutier
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

even CONSEIL

BG

idea RECHERCHE

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

Les droits d'adaptation, de traduction et de reprographie de ce document, y compris la photocopie et la photographie, sont réservés à la CCIN.

Version validée par les COPIL des 10 et 17 octobre 2019

Consolidée en décembre 2019 (modifications mineures suite au COPIL)

Et mise à jour fin 2023 et début 2024 suite à la reprise du document avant sa phase d'adoption

Document rédigé par
EVEN Conseil en collaboration avec la CCIN
18 rue des Rennes
49 100 Angers
02.41.73.20.76

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

1. PREAMBULE

Depuis plusieurs décennies, il est établi que l'homme, au travers son développement économique et industriel et ses modes de vie, est responsable du changement climatique.

Le 5ème rapport d'évolution « Changement Climatique » en date de 2014 et rédigé par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) s'appuie sur 4 trajectoires très différentes allant d'une trajectoire optimiste (RCP2.6) avec un engagement fort des États en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre à un scénario « pessimiste mais probable » (RCP8.5).

Le 5ème rapport montre que le seul scénario permettant d'atteindre un objectif « 2°C » est le scénario RCP2,6 c'est à dire celui où l'engagement de chacun est le plus fort. Pour cela, les émissions totales cumulées ne devront pas dépasser une fourchette de 1000 à 15 000 gigatonnes de carbone d'ici 2100. Or, en 2011, 531 gigatonnes avaient déjà été émises dans le monde.

Le 6e rapport d'évaluation du GIEC, publié en 2023, informe que la température de la surface du globe s'est déjà élevée d'1,1 °C par rapport à la période pré-industrielle. Quels que soient les scénarios d'émission, le GIEC estime que le réchauffement de la planète atteindra +1,5 °C dès le début des années 2030. Ce rapport atteste également d'une augmentation des risques (vagues de chaleur, précipitations extrêmes, sécheresses, fonte de la cryosphère, changement du comportement de nombreuses espèces…) pour un même niveau de réchauffement par rapport au 5e rapport d'évaluation de 2014.

C'est au regard de ces trajectoires et dernières mesures scientifiques que la communauté internationale s'est réunie lors de la 21éme Conférence Internationale sur le Climat (COP21). Elle a adopté en décembre 2015 dans le cadre de l'Accord de Paris un objectif visant à contenir la hausse moyenne des températures de la planète en dessous de +2°C, à savoir s'inscrire dans la trajectoire la plus optimiste du 5ème rapport du GIEC.

L'objectif est de réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre, de limiter et d'anticiper les effets du changement climatique sur les modes de vie actuels de l'homme portant sur l'alimentation, la santé humaine, les inégalités sociales et économiques… et les effets des évènements extrêmes : migration, submersion de villes côtières...

L'Union Européenne et l'État français ont entrepris à travers des textes réglementaires multiples et thématiques de mettre à jour leur législation en vue de répondre aux objectifs internationaux de l'Accord de Paris.

Bien que non concernée par les dispositions réglementaires (territoire de moins de 20 000 habitants), la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier s'est lancée dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territoire (PCAET) auquel elle a ajouté un volet « eau ».

Pour faciliter sa compréhension auprès du grand public, cette démarche a été rebaptisée Clim'actions.

Le PCAEET ou « Clim'Actions » se décline en cinq volets :

1. Diagnostic du territoire
2. État Initial de l'Environnement
3. Stratégie
4. Plan d'actions et dispositif de suivi et d'évaluation
5. Évaluation environnementale du PCAEET (correspondant incidences du projet sur l'environnement)

Le présent document constitue le quatrième volet du PCAEET.

Il est à prendre en considération que la démarche d'élaboration d'un PCAEET a débuté en 2019 avec l'élaboration d'une première version. Le projet n'a toutefois pas été mené jusqu'à l'adoption. La version

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

présentée ci-dessous correspond à une seconde version du projet menée sur la période 2023 – 2024. Certaines sous-actions ont ainsi déjà été menées entre la première et la seconde version du projet. Ces sous-actions sont identifiées avec un (*) dans le chiffrage des actions.

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

SOMMAIRE DU PROGRAMME D'ACTIONS

Le programme d'actions est réparti en 8 axes et 19 fiches actions, comme détaillé ci-dessous.

AXE A : UNE ILE QUI PRIVILEGIE LA MOBILITE DOUCE

Action 1 : Renforcer la mobilité partagée et collective

Action 2 : Encourager les déplacements à vélo

AXE B : UNE ILE QUI ENCOURAGE L'ADAPTATION DES BATIMENTS

Action 3 : Engager une rénovation énergétique de masse des logements existants

Action 4 : Rénover les bâtiments publics

AXE C : UNE ILE QUI TIENT COMPTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS SON AMENAGEMENT

Action 5 : S'inscrire dans un aménagement bas carbone

Action 6 : Préparer le territoire aux effets du changement climatique

Action 7 : Préparer la faune et la flore aux effets du changement climatique

AXE D : UNE ILE QUI DEVELOPPE UNE ALIMENTATION SAINE ET LOCALE

Action 8 : Adapter les activités primaires aux enjeux énergie climat

Action 9 : Faciliter l'accès à une alimentation locale de qualité

AXE E : UNE ILE QUI ADAPTE SON ECONOMIE LOCALE

Action 10 : Accompagner les professionnels dans leur transition énergétique et climatique

Action 11 : Développer une économie circulaire

AXE F : UNE ILE OU L'EAU ET L'AIR SONT DES RESSOURCES PRECIEUSES

Action 12 : Sécuriser l'approvisionnement en eau potable et réduire les besoins

Action 13 : Renforcer la qualité de gestion des eaux usées

Action 14 : Améliorer la gestion des eaux de pluie et de puits

Action 15 : Réduire l'usage des produits chimiques

AXE G : UNE ILE PRODUCTRICE D'ENERGIES RENOUVELABLES

Action 16 : Développer la production d'énergies renouvelables sur l'île

Action 17 : Développer le solaire thermique

AXE H : UNE ILE MOBILISEE

Action 18 : Suivre le projet avec les acteurs locaux

Action 19 : Développer le tourisme durable

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

A PROPOS DU DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION

1. Un suivi régulier afin de contrôler en continu la réalisation des actions et la dynamique générale du plan.

Le dispositif de suivi doit permettre de vérifier, au fil de l'eau et sur la durée, la mise en œuvre du programme d'actions. Un bilan des actions du PCAEET sera réalisé chaque année. Il fera le point sur l'état d'avancement du programme d'actions qui intègre :

- des indicateurs de réalisation de l'action, qui pourrait se traduire en niveau de mise en œuvre : Non engagée / Lancement / En cours / Finalisation / En fonctionnement (pour les actions pérennes) ou Terminée (pour les actions ponctuelles) ;

- des indicateurs de résultats quantitatifs renseignés par chaque pilote d'actions (nombre de foyers accompagnés, nombre de logements rénovés, kilomètres de pistes cyclables créés, etc) ;

- des indicateurs liés aux objectifs (impacts) : kWh économisés, teqCO2 évités, taux de couverture des besoins en production d'énergie renouvelable, réduction des polluants atmosphériques ;

- des indicateurs de suivi de la réponse aux enjeux environnementaux.

A l'occasion de ce suivi, toute évolution des actions ou actions nouvellement engagées pourra aussi être intégrée dans le programme d'actions après validation par les instances de suivi.

Pour réaliser ce suivi, la collectivité se dotera d'un **outil de suivi recensant action par action** et objectif par objectif les indicateurs de suivi, la fréquence de collecte des données et la personne et le service en charge de remontée des données. Autant que faire se peut, les données seront collectées annuellement. Le choix de l'outil de suivi est en cours ; une réflexion coordonnée à ce sujet est menée **dans le cadre du réseau Air Energie Climat** animé par la DDTM et le SyDEV.

Dans le prolongement des instances mises en place dans le cadre de l'élaboration du Plan, un **comité technique** composé des responsables des services intercommunaux concernés, des directeurs généraux des services et/ou responsables des services techniques des communes, du Président de la Communauté de Communes et de la vice-présidente en charge du PCAEET, se réunira a minima **une fois par an** afin de faire le point sur les données collectées, sur les actions réalisées, de lever les freins ou difficultés éventuels et de préparer la réunion du Comité de suivi.

Le **Comité de suivi**, quant à lui, se réunira annuellement afin de faire le point sur l'état d'avancement du Plan et de définir les priorités d'action pour l'année suivante au regard des résultats. Par ailleurs, cela sera l'occasion de diffuser à l'ensemble des membres l'information sur l'actualité climat au sens large (adoption de documents supérieurs, nouveaux objectifs nationaux ou régionaux…).

Ce comité de suivi se composera :

- Des membres du COTECH,
- Des membres de la commission « Transition énergétique et écologique, mobilité et écoparticipation, gestion des milieux aquatiques, gestion et développement des marais, agriculture et alimentation, PCAEET »,
- Des élus référents des quatre communes,
- Et des représentants des partenaires institutionnels.

La composition des comités pourra être adaptée en fonction des besoins et du contexte.

En complément, au-delà des instances officielles de suivi, un **travail d'animation** auprès des différents services et acteurs concernés sera mené.

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

2. Le PCAEET sera évalué à mi-parcours, 3 ans après son adoption définitive, ainsi qu'à son expiration.

L'évaluation servira de véritable instrument de pilotage stratégique et d'ajustement de la politique menée à partir des résultats effectifs constatés. Dans un objectif d'amélioration continue, l'évaluation dressera le bilan quantitatif et qualitatif du plan et permettra de faire des recommandations opérationnelles, de réviser les priorités et de réinterroger l'allocation des ressources. Elle s'appuiera sur les données de suivi et sur l'observation territoriale.

Les mêmes instances que celles mises en place pour le suivi seront mobilisées. De plus, afin de poursuivre la dynamique constatée lors de l'élaboration du document, l'**évaluation** sera elle-aussi **participative** : des **ateliers de la transition** (qui remplacent les clubs climat) seront organisés spécifiquement.

Il s'agit en effet d'aller au-delà d'une simple évaluation réglementaire pour viser une évaluation concertée et partagée qui permette de mobiliser autour des thématiques climat / énergie, en transparence, pour construire le plan qui suivra.

Le cadre évaluatif envisagé s'appuie sur 4 **questions évaluatives** et les critères/indicateurs évaluatifs associés :

1. L'île de Noirmoutier est-elle sur la trajectoire de la **neutralité carbone** à l'horizon 2040 ?
    a. Le niveau de réduction des émissions nettes projetées est respecté ?
    b. Le stockage carbone dans les sols est maintenu voire a augmenté ?
    c. Des opérations d'aménagement ou de construction favorisant la séquestration carbone sont concrètement déployés

2. La réduction des **consommations énergétiques** est-elle sur une juste tendance face aux objectifs ?
    a. Des opérations de rénovation emblématique sont comptabilisées sur le territoire ?
    b. La sobriété énergétique est traduite sous plusieurs exemples sur l'île ?

3. Le développement des **énergies renouvelables** a-t-elle pris un virage significatif ?
    a. Le taux de production d'énergie électrique locale est atteint ?
    b. Le déploiement du solaire thermique pèse dans le mix chaleur renouvelable sur l'île ?

4. La mobilité est-t-elle effectivement en transition vers une **mobilité décarbonée** ?
    a. La place du vélo s'impose sur le territoire avec des infrastructures présentes et utilisées ?
    b. Les transports en commun sont en développement ?
    c. La place du véhicule électrique est notable ?

Ce cadre évaluatif pourra être amendé et stabilisé a minima lors de l'évaluation mi-parcours en 2026.

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

Axe A : UNE ÎLE QUI PRIVILÉGIE LA MOBILITÉ DOUCE

Action n°1 : Renforcer la mobilité partagée et collective

Enjeux

Énergie	GES	Qualité de l'air	Eau
Baisse des consommations +++	Baisse des émissions de gaz à effet de serre +++	Baisse des émissions de polluants atmosphériques +++	Réduction des pollutions diffuses +
Biodiversité	**Adaptation CC**	**Exemplarité**	**Autres**
/	/	Collectivités, écoles, police municipale +	Réduction des nuisances sonores. Renforcement des liens sociaux +

CONTEXTE DE L'ACTION :

L'île de Noirmoutier est très dépendante de la voiture avec près de 75 % des déplacements effectués en voiture, dont une part relativement limitée se fait avec plus de deux passagers, alors que les déplacements en transports en commun ne représentent que 4 %. Par ailleurs, les transports consomment quasi-exclusivement des produits pétroliers (94%), le reste étant des énergies renouvelables (En 2019, 12 bornes électriques sont localisées sur l'île selon Chargemap.com et aucune borne de recharge hydrogène).

En 2015, sur l'île de Noirmoutier, les transports routiers représentent :

- 50 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire
- 37 % des consommations énergétiques du territoire, soit 100 GWh
- Des émissions importantes de polluants atmosphériques (principal émetteur de NO2, à 76 %, un taux bien supérieur à la moyenne française de 50 %. Les transports émettent également des particules fines, du COVNM et du NH3).

Les déplacements routiers sont divers :

- Les trajets domicile/travail (intra-île, et île-continent pour les personnes ayant uniquement leur travail ou leur logement sur l'île)
- Le transport scolaire
- Le transport de marchandise
- Les déplacements de loisirs (non négligeables au vu du nombre de personnes retraitées sur l'île, et du nombre de vacanciers)
- Les déplacements sensibles (nécessitant un accompagnement, notamment pour les rendez-vous médicaux ou pour les personnes non motorisées)

Pour inciter les déplacements alternatifs à la voiture individuelle, l'île dispose de plusieurs dispositifs. Cependant, les politiques de développement de chacun des modes de déplacements se font indépendamment les unes des autres sans qu'elles soient hiérarchisées au regard d'une stratégie globale de mobilité et de déplacement.

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

Transport en commun : Des lignes de bus sont proposées à l'année pour relier l'île de Noirmoutier à Nantes et la Roche-sur-Yon, via Challans. En période estivale, un bus relie les 4 communes de l'île et un 2ème circuit complémentaire est mis en place pour desservir les différents quartiers de la commune de Noirmoutier en l'île. Ce service dépend de la Communauté de Communes.

Transports scolaires : Les 2 collèges de l'île sont situés sur la commune de Noirmoutier-en-l'Ile. 5 circuits en car sont proposés pour les collégiens des 3 autres communes, et pour ceux des quartiers du Vieil et de l'Herbaudière. Le dispositif est porté par la Région. Les élèves qui ne disposent pas de bus scolaire se rendent au collège à pied, à vélo, en scooter, ou sont déposés par leur famille en voiture. Chaque commune dispose d'une ou plusieurs écoles élémentaires. Les familles organisent leurs propres trajets. On peut noter le développement de la trottinette pour ces trajets.

Transport à la demande : Il existe 7 sociétés de taxis sur l'île. A ce jour, les dispositifs de type Uber n'y sont pas développés. En parallèle, la Communauté de Communes a passé un marché avec plusieurs sociétés de taxis afin de proposer un système de transport à la demande. Le transport à la demande s'adresse uniquement aux usagers en résidence principale de l'Ile de Noirmoutier qui rencontrent des difficultés pour se rendre à des permanences, des rendez-vous à caractère médical ne relevant d'aucune prise en charge sanitaire ou sociale, dans des lieux pour effectuer des démarches liées à l'emploi et à la réinsertion sociale, dans des lieux pour participer à de l'activité sociale ou associative et dans les centres des communes de l'île.

Ces restrictions qui encadrent le transport à la demande ne permettent pas de le considérer comme un transport en commun mais bien comme un transport solidaire destiné à atténuer l'isolement des habitants et à faciliter le déplacement des personnes en difficulté.

Covoiturage et auto-partage : Il existe 3 aires de covoiturage départementales et quelques voitures disponibles en autopartage sur des plateformes internet. Un groupe Facebook « Covoit Patate » a été créé en octobre 2015 par des citoyens pour faciliter le covoiturage. Les trajets proposés concernent les aller-retours Nantes/Noirmoutier et Paris/Noirmoutier des étudiants et jeunes actifs. En septembre 2019, il disposait de 2 897 membres.

En complément du groupe Facebook Covoit Patate, et dans l'objectif de cibler davantage les trajets domicile-travail et domicile-loisirs, la Communauté de Communes a adhéré en 2023 à la **plateforme de covoiturage OuestGo**. Ce dispositif, développé en Bretagne et Pays de la Loire, est également utilisé sur d'autres territoires de Vendée, notamment sur la Communauté de Communes du Pays des Achards et sur l'Agglomération des Sables d'Olonne. Le service permet de mettre en lien des conducteurs et des passagers pour des trajets réguliers et ponctuels. Le coût des trajets est laissé libre aux conducteurs et le paiement se fait en direct (pas par la plateforme).

Auto-stop : L'auto-stop est marginal et non organisé.

Trajets domicile-travail : Actuellement, les déplacements domicile-travail ne sont pas structurés à l'échelle de l'île. Certains employés s'organisent entre eux pour covoiturer. Des entreprises développent des plateformes pour faciliter le covoiturage de leurs employés. Des entreprises telles que l'Hôtel Restaurant Fleur de Sel ont instauré des primes d'éco-mobilité pour leurs salariés se rendant au travail à vélo ou en covoiturage.

Transport de marchandise : Les déplacements de marchandises concernent 43% des déplacements et représentent 33% de la consommation énergétique des transports (soit 43gwH). 51% de ces déplacements se font via des véhicules lourds et le reste en véhicules légers.

Enfin, il est à noter que depuis 2022, l'Intercommunalité participe au Défi Mobilité. Ce dispositif est mis en place pour les agents, ainsi que les entreprises de l'île pour les déplacements domicile - travail.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

- Optimiser les déplacements sur le territoire et améliorer la communication sur les déplacements au quotidien
- Réduire le parc automobile circulant sur l'île
- Développer les modes de transport alternatif à la voiture individuelle, notamment le covoiturage et les transports en commun à hauteur de 20 %
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 77 % du secteur des transports d'ici 2050 par rapport à 2016 (-31 % d'ici 2030)
- Réduire de 66 % les consommations énergétiques du secteur des transports d'ici 2050 par rapport à 2016 (-27 % d'ici 2030)
- Réduire les pollutions atmosphériques

DESCRIPTION DE L'ACTION :

A titre **exemplaire**, la Communauté de Communes et les 4 Communes de l'île inscriront leurs déplacements extérieurs à l'île sur la plateforme OuestGo afin de partager leur véhicule dans le cadre de leurs déplacements professionnels et proposeront à l'ensemble des agents résidant hors de l'île de s'inscrire afin d'améliorer l'offre de covoiturage (sous réserves des couvertures assurantielles possibles).

Une solution pour la mise en place de **trajets solidaires** via la plateforme OuestGo sera réfléchie à l'échelle de la Vendée. Ces trajets ont pour but de faciliter l'accès à l'emploi des habitants qui ne disposent pas de moyen de locomotion. Une organisation similaire à celle de la Bretagne avec l'association Ehop pourra être proposée avec un appel à porteur.

Dans une dynamique **multi-modale**, les aires de stationnements évolueront afin d'intégrer des aires de covoiturage, des arrêts de bus, des parkings vélo sécurisés, des bornes de recharge électrique. Elles seront reliées autant que possible aux réseaux cyclables et piétons. Plusieurs parkings et lieux ont été identifiés sur le territoire pour servir de parkings relais : la gare routière de Noirmoutier, le rond-point du Gois, le parking Fromentine et le parking pour camping-car.

Un **groupe de travail** sera également créé avec l'ensemble des acteurs de la mobilité (intra-île et liaison avec Nantes et la Roche sur Yon) afin d'améliorer la continuité des trajets pour les utilisateurs et d'analyser les aménagements routiers possibles (notamment la réservation d'une voie de circulation pour les transports en communs et les voitures comprenant plus de 3 passagers, et le lien avec les villes limitrophes pour éviter l'arrivée massive de voitures sur l'île en été). Notamment, ce groupe de travail devra mener une réflexion sur l'avenir de la D28 pour favoriser les mobilités collectives et les déplacements à vélo.

Afin d'accompagner l'évolution du parc automobile ancien vers l'électrique, l'hydrogène et le gaz naturel à terme, une **cartographie des bornes de rechargement** sera mise en ligne sur le site de Communauté de Communes. En parallèle, les partenaires privés et publics seront incités à l'installation de bornes de rechargement sur leurs espaces.

Enfin, la Communauté de Communes réalisera un **Plan de mobilité simplifié** afin d'analyser le territoire dans sa globalité et de proposer des actions à moyen et long terme tenant compte de l'ensemble des problématiques liées à la mobilité (emploi, marchandises, loisirs, tourisme, social… et climat/énergie) et de la saisonnalité du territoire. Une attention particulière sera donnée à ce plan pour ne pas calquer des politiques urbaines au contexte insulaire rurale de l'île de Noirmoutier. Ce plan intégrera notamment une réflexion sur le transport collectif et le transport à la demande.

Concernant le transport de marchandises, la Communauté de Communes accompagnera les entreprises dans une réflexion sur l'économie des flux. Sa mission consistera à identifier avec les entreprises les opportunités à saisir et les projets à mener pour optimiser les flux de marchandises depuis le continent et à l'intérieur de l'île. Cette mission pourra s'envisager par un regroupement d'employeurs intégrant notamment le secteur économique du territoire.

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

PORTEUR : CCIN

PARTENAIRES : Communes, ADEME, Région, Syndicat Mixte Marais Bocage Océan (compétence SCOT), Office du Tourisme, entreprises, SYDEV

COUTS PREVISIONNELS ET FINANCEMENTS POTENTIELS ENTRE 2024 ET 2030 :

Les coûts prévisionnels de l'action sont estimés à 2 198 750€ HT pour le territoire dont 1 358 750€ pour la CCIN. Ces coûts englobent notamment l'adhésion à la plateforme OuestGo*, la mise en place de pôle d'échanges multimodaux, l'étude d'un plan de mobilité simplifié ainsi que sa mise en œuvre, l'accompagnement solidaire ou encore l'accompagnement vers une économie des flux de marchandises.

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

- Part des transports dans les émissions de GES de l'île
- Part des transports dans les consommations d'énergie de l'île
- Part modale des déplacements doux
- Nombre de membres sur OuestGo
- Nombre de bornes de recharge publiques et privées
- Nombre de pôles d'échange multimodaux créés

* *A noter que l'action a déjà été mise en place*

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

Axe A : UNE ÎLE QUI PRIVILÉGIE LA MOBILITÉ DOUCE

Action n°2 : Encourager les déplacements à vélo

ENJEUX :

Énergie	GES	Qualité de l'air	Eau
Baisse des consommations +++	Baisse des émissions de gaz à effet de serre +++	Baisse des émissions de polluants atmosphériques +++	Réduction des pollutions diffuses +

Biodiversité	Adaptation CC	Exemplarité	Autres
/	/	Collectivité, écoles, police municipale +	Renforcement de la santé publique. Réduction forte des nuisances sonores ++

CONTEXTE DE L'ACTION :

L'île de Noirmoutier est très dépendante de la voiture avec près de 75 % des déplacements effectués en voiture. Comme partout en France, le vélo est considéré comme un loisir plus qu'un moyen de déplacement limitant, de fait, son usage. Pourtant, ce mode de transport permet de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques, point important pour un territoire sur lequel la part des transports est importante (pour les émissions 50%, part supérieure à celle de la Vendée ou bien du Pays de la Loire).

Des pistes cyclables existent sur l'île mais sont insuffisantes au vu de l'évolution actuelle et espérée de l'utilisation du vélo.

Quelques chiffres :

- Population insulaire à l'année : 9425 habitants (INSEE RGP 2016)
- Nombre d'écoliers : environ 600
- Nombre de collégiens : environ 350
- Nombre de collégiens ne prenant pas les transports scolaires : environ 100
- Nombre de résidents secondaires : environ 50 000 personnes (5pers/logement)
- Nombre d'excursionnistes moyens par jour d'été : 20 000 personnes
- Linéaires de pistes cyclables : 60km d'itinéraires cyclables dont 19km en site propre gérés par la Communauté de Communes
- Nombre de panneaux de signalisation : 276 panneaux installés avant l'été 2019 qui s'ajoutent aux panneaux « Vendée Vélo »
- Fréquentation des pistes cyclables : d'avril à septembre 2019, les deux compteurs vélos ont comptabilisé 296 652 passages à Noirmoutier et 159 780 à l'Epine
- Nombre de bornes de recharge électrique : 2 en expérimentation pendant l'été 2019 et 1 à l'entrée du Super U de l'Epine à l'année

OBJECTIFS DE L'ACTION :

- Augmenter les déplacements à vélo
- Réduire les consommations et les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Afin de renforcer considérablement la pratique du vélo, la Communauté de Communes poursuivra la mise en œuvre de son schéma directeur cyclable adopté en mars 2023.

Ce schéma prévoit **l'aménagement de 99 km d'itinéraires cyclables**. En plus, de ces aménagements, des actions et services seront prévus : mise en place de stationnements vélos, organisation d'ateliers de remise en selle et des actions de sensibilisation. Une attention particulière sera donnée aux abords des écoles pour inciter les familles à se déplacer à vélo, y compris avec des carrioles pour les enfants en bas-âge, ainsi qu'aux commerces et services pour faciliter les arrêts minute. En dehors des centres-villes, l'intégration paysagère sera réfléchie.

Le développement du réseau cyclable passera par la **sécurisation** des pistes cyclables existantes et, selon les possibilités techniques et réglementaires, par la création de nouvelles pistes.

Dans cette dynamique, chaque commune mettra en place au moins une **zone de rencontre dans les centres-bourgs** afin de renforcer la sécurisation des cyclistes et piétons et d'encourager les modes actifs.

Les efforts en cours pour améliorer la **signalétique** des pistes cyclables seront maintenus. Ils permettront d'identifier les différents types de voies cyclables avec un code couleur et une signalétique adaptée aux vélos. Les modèles Néerlandais et Belges pourront servir de sources d'inspiration.

Un dispositif de location de vélos notamment à assistance électrique est à l'étude. Une attention sera donnée aux vélos dits « cargo » utilisés pour transporter les enfants ou les courses notamment. Un travail avec les loueurs et réparateurs de vélos de l'île sera mis en place. L'objectif étant de remplacer des déplacements quotidiens réalisés en voiture individuelle.

La réalisation de cette action devra s'accompagner d'actions de « **pédagogie** » à la fois auprès des scolaires, des collectivités, des entreprises de l'île, etc. (notamment par l'organisation d'une journée vélo ou sans voiture, ou le renforcement des permis vélos dans les écoles).

A titre exemplaire, l'utilisation du vélo sera mise en avant par les acteurs publics (Police Municipale, Communes et Communauté de Communes) par la mise à disposition de vélos de fonction pour les rendez-vous professionnels et le renforcement de parkings vélos. Dans ce cadre, 2 vélos à assistance électrique ont été achetés par la CCIN en 2022.

PORTEUR : CCIN, Communes

PARTENAIRES : ADEME, Ecoles, Office du Tourisme, citoyens, entreprises

---

COUTS PREVISIONNELS ET FINANCEMENTS POTENTIELS ENTRE 2024 ET 2030 :

Les coûts prévisionnels de l'action sont estimés à 3 545 000 € HT pour le territoire dont 3 337 000 € HT pour la CCIN. Ces coûts englobent notamment l'élaboration d'un schéma directeur cyclable*, la mise en place de ce schéma directeur, et la location de vélos à assistance électrique longue durée.

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

- Part modale du vélo dans les déplacements
- Nombre de kilomètres de réseaux cyclables identifiés
- Nombre de places de parkings vélo par commune
- Nombre de services/commerces/entreprises disposant de stationnement vélo
- Evolution de l'accidentologie à vélo

---

* A noter que l'action a déjà été mise en place

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

Axe B : UNE ÎLE QUI ENCOURAGE L'ADAPTATION DES BÂTIMENTS

Action n°3 : Engager une rénovation énergétique de masse des logements existants

ENJEUX :

Énergie	GES	Qualité de l'air	Eau
Baisse des consommations +++	Baisse des émissions de gaz à effet de serre +++	Baisse des émissions de polluants atmosphériques et amélioration de la qualité de l'air intérieur +++	Intégration des enjeux liés au cycle de l'eau dans le bâtiment ++
Biodiversité	**Adaptation CC**	**Exemplarité**	**Autres**
/	Prise en compte du risque inondation, et du confort d'été (canicule) ++	/	Vision globale pour améliorer l'habitat +

CONTEXTE DE L'ACTION :

Le secteur de l'habitat sur l'île de Noirmoutier en quelques chiffres clés :

- 23% des émissions de gaz à effet de serre
- 42 % des consommations d'énergie, soit 112 GWh
- Émissions importantes de polluants atmosphériques dont les particules fines (PM10 : 58% ; PM2,5 : 65%), les Composés Organiques Volatils Non Méthaniques (63%) et l'oxyde de soufre (77%).
- 15 277 logements sur l'île en 2015 dont 4 455 résidences principales
- Des logements majoritairement de type maisons individuelles (à 95%) et anciens
- 89 maisons individuelles et 17 logements collectifs rénovés par an avec les dispositifs existants

Une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) existe sur l'île depuis les années 90, portée par la Communauté de Communes. Ce dispositif **à destination de l'ensemble des propriétaires, occupants et bailleurs de l'île** vise à renforcer **notamment** la rénovation thermique, limiter la précarité des ménages **face au logement** et éviter l'insalubrité du parc de logements. Depuis 2018, il intègre également un volet sur la sécurisation des logements face aux risques d'inondation. L'OPAH permet de centraliser l'information sur les financements existants (ANAH, crédits d'impôts, aide des collectivités) et d'apporter un support technique. L'OPAH en cours est assurée par Hatéis Habitat sur les périodes 2018-2021 puis 2021-2023. **Le marché a été reconduit jusqu'en 2026.**

L'OPAH a pour objectif de rénover 106 logements par an alors qu'environ 340 logements par an d'ici 2030 (puis 570 logements d'ici 250) devraient être rénovés chaque année pour répondre aux objectifs nationaux.

A noter que depuis 2022, la plateforme territoriale ADILE (Agence Départementale d'Information sur le Logement et l'Energie) assure le portage de l'Espace Conseil France Rénov pour accompagner les projets de rénovation énergétique.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

- Rénover en priorité les logements principaux de l'île

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

- Rénover 200 logements par an d'ici 2030, puis environ 550 par an entre 2030 et 2050
- Remplacer l'ensemble des chaudières fioul par des poêles à bois et/ou pompes à chaleur (aérothermie)
- Atteindre un comportement sobre pour 100 % des ménages
- Mise en place d'un guichet unique permettant aux habitants un accompagnement technique et financier
- Avoir une vision globale du bâti
- Sensibiliser et capter les résidences secondaires
- Sensibiliser sur les aménagements extérieurs « ou le tout béton » en lien avec le « ZAN »

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Un **guichet unique** à destination de l'ensemble des propriétaires, occupants et bailleurs de l'île a été mis en place en 2022. Ce guichet regroupe les actions de l'OPAH et les dispositifs type plateforme territoriale de rénovation énergétique de l'habitat. Aussi, l'accompagnement technique est élargi à tous les logements de l'île en vue d'assurer la rénovation thermique de 200 logements par an en moyenne. Cet outil vient en complément des dispositifs nationaux (crédits d'impôts, certificat d'économies d'énergie, ANAH etc).

Le guichet unique permet d'avoir une **vision globale du bâti** tenant compte à la fois des enjeux énergétiques et de ceux liés à la qualité de l'air intérieur et intégrera les enjeux de maintien de la qualité paysagère, architecturale et patrimoniale des ensembles urbains. Aussi, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ou âgées, la sécurisation face aux risques littoraux, et la gestion de l'eau seront quelques sujets abordés en complément des enjeux de rénovation thermique. Dans le cadre du guichet unique, un bonus a été mis en place pour l'utilisation de matériaux biosourcés, pour la mise en place de panneaux solaires photovoltaïques et panneaux solaires thermiques.

L'**enjeu énergétique** sera abordé via l'isolation des bâtiments, les moyens de chauffage, et la production éventuelle d'eau chaude ou d'électricité à la parcelle (en lien avec l'action 15). L'objectif est notamment de supprimer les chaudières à fioul.

Une **campagne de communication** sera mise en place à destination de l'ensemble des résidents de l'île dont les résidents secondaires. Les professionnels locaux du bâtiment et de l'immobilier seront associés à la démarche afin d'amplifier l'efficacité du dispositif. Les banques seront également associées afin de faciliter l'opérationnalité des projets et le suivi des aides financières.

Afin d'accompagner au mieux les propriétaires et particulièrement les propriétaires de résidences principales, un nouveau **cycle de formations** sera organisé pour les professionnels du bâtiment en partenariat avec la CAPEB, la FFB et la Chambre de métiers et de l'artisanat afin d'étendre le nombre de qualifications RGE sur l'île et d'affiner les connaissances sur le risque inondation et les matériaux biosourcés.

Dans le cadre de cette action, la collectivité a mis à jour le **PLH (Programme Local de l'Habitat)** au regard des objectifs énergétiques et climatiques de Clim'actions. A ce titre, le PLH contient des objectifs d'accompagnement et de rénovation thermique des logements supérieurs à la version actuelle.

En parallèle, la Communauté de Communes maintiendra son **observatoire de l'habitat** afin de suivre l'évolution du parc bâti et l'impact du déploiement de la démarche.

PORTEUR : CCIN

PARTENAIRES : Sydev, Département, bureau d'étude, artisans locaux, CAPEB, FFB, CMA, CAUE, Communes, associations locales en lien avec les thématiques de la plaquette, professionnels de l'immobilier, ADILE, CCAS, banques

---

COUTS PREVISIONNELS ET FINANCEMENTS POTENTIELS ENTRE 2024 ET 2030 :

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

Les coûts prévisionnels de l'action sont estimés à 56 350 630 € HT pour le territoire dont 1 270 000 € HT pour la CCIN. Ces coûts englobent notamment la mise en place du guichet unique de rénovation globale du bâti y compris les aides aux propriétaires, la mise à jour du PLH* ainsi que le maintien de l'Observatoire de l'Habitat.

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

- Lancement du guichet unique
- Nombre de ménages rencontrés par an
- Nombre de logements rénovés par an
- Nombre de professionnels RGE sur l'île
- Alimentation de l'observatoire de l'habitat

* *A noter que l'action a déjà été mise en place*

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

Axe B : UNE ÎLE QUI ENCOURAGE L'ADAPTATION DES BÂTIMENTS

Action n°4 : Rénover les bâtiments publics

ENJEUX :

Énergie	GES	Qualité de l'air	Eau
Baisse des consommations +++	Baisse des émissions de gaz à effet de serre +++	Baisse des émissions de polluants atmosphériques et amélioration de la qualité de l'air intérieur ++	Intégration des enjeux liés au cycle de l'eau dans le bâtiment +
Biodiversité	**Adaptation CC**	**Exemplarité**	**Autres**
/	Prise en compte du risque inondation, et du confort d'été (canicule) ++	Collectivités +++	/

CONTEXTE DE L'ACTION :

Bien que moins émetteur et consommateur (avec des parts respectivement de 10 et 13%), le secteur tertiaire, comprenant les bâtiments publics, reste un levier pour réduire les émissions et consommations du territoire. Outre les gains réalisés, la rénovation des bâtiments publics permet de montrer l'exemple. Une action a déjà été engagée en ce sens, avec la construction d'un éco-bâtiment de stockage pour la déchetterie professionnelle qui devrait être livré fin 2023.

Actuellement, le programme d'investissement lié à l'énergie (PILE) est en cours, en partenariat avec le Sydev. Il vise à définir un plan de réduction des consommations d'énergie par le diagnostic des consommations énergétiques des bâtiments publics des 4 communes et de le Communauté de Communes.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

- Réduire les consommations et les émissions liées aux bâtiments publics
- Faire office d'exemple pour les habitants et les entreprises

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Afin de montrer l'exemple, les collectivités réaliseront la rénovation de bâtiments publics. Les résultats du programme PILE serviront de base à la programmation des travaux. Ils seront complétés afin de réduire la vulnérabilité aux inondations des bâtiments et d'optimiser leurs consommations d'eau. Au travers la rénovation thermique des bâtiments, l'installation d'énergies renouvelables sera encouragée. Des agents seront formés pour suivre ce projet et les consommations énergétiques des bâtiments.

En parallèle, les agents et élus seront incités à faire évoluer leurs comportements avec des actions telles que la baisse du chauffage, la mise en place de ventilateurs à la place de la climatisation, l'extinction des lumières et des ordinateurs hors des horaires d'ouverture, le tri des mails et des

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

dossiers enregistrés sur les serveurs…). C'est dans ce sens qu'un guide de la Sobriété au travail interne à la CCIN a été réalisé début 2023.

En parallèle, la démarche sera présentée à l'Hôpital local et au Département (propriétaire du collège public), et aux établissements scolaires privés.

PORTEUR : Communes, CCIN

PARTENAIRES : Sydev, Hôpital local, Département, Collèges, Vendée Eau

---

COUTS PREVISIONNELS ET FINANCEMENTS POTENTIELS ENTRE 2024 ET 2030 :

Les coûts prévisionnels de l'action sont estimés à 6 000 000 € HT pour le territoire dont 1 200 000 € HT pour la CCIN. Ces coûts englobent notamment la rénovation des bâtiments publics et la mise en œuvre du programme PILE.

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

- Nombre de bâtiments publics rénovés
- Baisse des factures énergétiques publiques

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

Axe C : UNE ÎLE QUI TIENT COMPTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS SON AMÉNAGEMENT

Action n°5 : S'inscrire dans un aménagement bas carbone

ENJEUX :

Énergie	GES	Qualité de l'air	Eau
Baisse des consommations et de la facture énergétique +++	Baisse des émissions de gaz à effet de serre +++	Baisse des polluants atmosphériques Amélioration de la qualité de l'air intérieur +	Meilleure intégration des enjeux liés au cycle de l'eau +++

Biodiversité	Adaptation CC	Exemplarité	Autres
Renforcement de la nature en ville, préservation des espaces naturels, de la faune et la flore ++	Réduction des risques naturels pour les populations, les biens et l'environnement +++	Communes et CCIN ++	Santé publique Lien social, Economie +

CONTEXTE DE L'ACTION :

D'une superficie de 49 km², l'île de Noirmoutier suit une règle d'occupation de l'espace depuis 1976 avec environ 1/3 pour l'habitat, 1/3 pour les zones naturelles et 1/3 pour la production.

L'île est couverte par 4 plans locaux d'urbanisme relativement récents et un schéma de cohérence territoriale en cours d'approbation à l'échelle du nord-ouest Vendée. Ces documents assurent un aménagement durable de l'île du fait de la prise en compte des lois Grenelle et ALUR notamment.

Cependant, la prise en compte des enjeux environnementaux suppose une plus grande concertation et harmonisation entre les communes. De même, les articles inscrits au titre des énergies renouvelables et de la gestion de l'eau ne facilitent pas toujours leur mise en place par les particuliers.

L'aménagement urbain renforce plus ou moins fortement la consommation énergétique du territoire. Un développement diffus des espaces de vie, de service, de commerce et d'équipement induit un allongement des déplacements et une augmentation des déplacements en véhicules individuels. Les habitats de type pavillon de plain-pied, consomment plus d'énergie qu'un logement collectif, un logement mitoyen ou un logement à étage pour une surface plancher équivalente.

L'Accord de Paris de 2015, et l'ensemble des réglementations qui en découlent, estiment que l'arrêt de l'artificialisation des sols est une priorité pour limiter la hausse des températures à +2°C par rapport à 1990.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

- Avoir une vision globale du territoire
- Garantir un aménagement cohérent de l'île, respectant les enjeux énergie climat, et préservant l'environnement naturel, architectural et patrimonial de l'île

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

Afin de renforcer la prise en compte des enjeux énergétiques, climatiques et environnementaux à l'échelle de l'île, les **documents d'urbanisme seront mis à jour**. L'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été lancée en juin 2023.

Cette démarche transversale vise à répondre aux objectifs stratégiques du PCAEET en lien avec l'ensemble des actions du projet afin de :

- Limiter l'émission de gaz à effet de serre,
- Réduire les besoins énergétiques,
- Faciliter la production d'énergies renouvelables,
- Adapter les infrastructures à l'augmentation du niveau de la mer,
- Répondre aux effets du changement climatique,
- Préserver un cadre paysager et naturel de qualité.

Les documents d'urbanisme intégreront une vision à long terme en s'engageant vers des objectifs de moindre consommation d'espace à chaque révision afin de limiter l'artificialisation des sols agricoles et naturels et en vue de disposer de formes urbaines performantes énergétiquement et climatiquement. L'emplacement des secteurs d'urbanisation sera réfléchi de façon à favoriser les déplacements de courtes distances afin de diminuer l'usage de la voiture individuelle.

Une action de **renaturation** des espaces publics, des écoles, collèges, EHPAD et cimetières pourra également être lancée.

Concernant les politiques d'éclairage public, l'Île de Noirmoutier s'est engagée à devenir une « **île étoilée** ». Le but est d'établir un plan d'éclairage des rues, des sites et des monuments avec l'appui du Sydev et des habitants afin de réduire d'une part les consommations énergétiques et d'autre part la pollution lumineuse sur le territoire.

PORTEUR : CCIN et Communes

PARTENAIRES : Sydev, citoyens, entreprises, bureau d'études (dont PLUREAL)

COUTS PREVISIONNELS ET FINANCEMENTS POTENTIELS ENTRE 2024 ET 2030 :

Les coûts prévisionnels de l'action sont estimés à 600 000 € HT pour le territoire. Ces coûts englobent notamment la mise à jour des documents d'urbanisme et la labellisation ville étoilée.

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

- Élaboration d'un PLU intercommunal (2022-2025)
- Réduction de l'artificialisation des sols (dans le cadre de la loi ZAN)
- Obtention du label « territoire étoilé »

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

Axe C : UNE ÎLE QUI TIENT COMPTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS SON AMÉNAGEMENT

Action n°6 : Préparer le territoire aux effets du changement climatique

ENJEUX :

Énergie	GES	Qualité de l'air	Eau
/	/	/	Anticipation des risques liés aux pénuries et à la qualité des eaux +++

Biodiversité	Adaptation CC	Exemplarité	Autres
Adaptation des espèces animales et végétales +++	Adaptation face aux risques de submersion, et autres phénomènes naturels +++	Communes et CCIN ++	Santé publique +++

CONTEXTE DE L'ACTION :

Sur l'ensemble du territoire, le dérèglement climatique influera sur l'identité locale en offrant un climat plus doux susceptible de transformer le paysage, les pratiques agricoles et maritimes et donc les modes de vie tels qu'ils existent aujourd'hui.

Le territoire est vulnérable étant donné la hausse du niveau de la mer, l'aggravation des tempêtes et la hausse des températures. Des aménagements pour les habitations, les activités économiques et les infrastructures de l'île seront donc nécessaires.

Peu de collectivités territoriales sont en mesure d'identifier et de mesurer les conséquences du changement climatique au sein de leur territoire. Ce manque de connaissance rend difficile l'anticipation et l'adaptation des politiques locales en matière de santé, de gestion de milieux naturels, de diversification agricole, de gestion de l'eau…

Cependant, l'île de Noirmoutier dispose de connaissances fines dans certains domaines notamment vis-à-vis de la gestion des risques littoraux (submersion marine et érosion). Si le territoire s'est construit en partie par poldérisation (assèchement) au 18ème siècle, l'arrivée de nouvelles populations a fragilisé la culture du risque locale.

La Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier dispose de la compétence de gestion des risques littoraux. A ce titre, elle œuvre pour la protection des personnes et des biens depuis plus de 30 ans, et a élaboré une stratégie locale de gestion des risques d'inondation en 2017 et un Plan d'Actions de Prévention des Inondations portant sur la période 2013-2023. Les actions en cours concernent aussi bien la rehausse des ouvrages de protection, que l'adaptation des infrastructures ou encore la sensibilisation des acteurs locaux.

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

En parallèle l'État a élaboré un Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) approuvé en octobre 2015, pour cartographier le risque et réglementer l'urbanisme.

Le caractère insulaire du territoire entraîne des risques particuliers qu'il est nécessaire de prendre en compte pour aménager un territoire résilient et durable, en lien notamment avec sa dépendance au continent pour divers services et ressources.

Le changement climatique est susceptible de dégrader la santé des habitants du fait d'épisodes caniculaires plus nombreux et plus intenses avec une généralisation prévue des étés caniculaires tels que celui de 2003. Au-delà d'un renforcement des risques de submersions marines, le changement climatique fragilisera les populations avec l'arrivée de nouvelles maladies (maladies tropicales notamment) portées par certains agents pathogènes tels que les moustiques.

Aussi, il est attendu une migration vers le nord de faune et de flore nuisibles pour l'Homme (frelon asiatique, algues vertes, méduses…). Les collectivités de l'île et leurs partenaires mettent déjà en œuvre des solutions pour limiter la prolifération des moustiques et ramassent certains types d'algues.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

- Construire un territoire résilient face aux risques naturels et au changement climatique
- Anticiper les effets du changement climatique sur la santé publique et sur les espèces présentes sur le territoire

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Afin de rendre l'île plus résiliente face aux risques littoraux, la Communauté de Communes maintiendra ses actions liées à la gestion et à la prévention des risques d'inondation par submersion marine via notamment, la **poursuite de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation**. Afin de pérenniser le financement des actions avec l'État, la Région et le Département, un nouveau programme d'actions sera élaboré pour prendre la suite du programme actuel (fin du programme actuel en 2023). En parallèle, l'État révise le plan de Prévention des Risques Littoraux selon les nouvelles données de l'augmentation du niveau de la mer afin d'adapter les règles d'urbanisme à l'avancée du changement climatique.

Le territoire de l'Île de Noirmoutier développera son **Observatoire du Climat**. Cet observatoire permettra de suivre et évaluer l'évolution du changement climatique et ses impacts sur l'île, via des observations sures : les conditions météo-marines, le bâti au regard des mouvements de terrain (retrait-gonflement des argiles notamment), les évolutions paysagères, la qualité des eaux de baignade et de pêche à pied, les masses souterraines (prélèvement des puits notamment), la santé publique et la biodiversité. Les outils participatifs seront privilégiés pour alimenter l'observatoire afin de produire des données tout en responsabilisant les acteurs locaux.

Pour accompagner cet observatoire, la Communauté de Communes s'est dotée d'un **Plan Local Unique Santé Social** (PLUSS) 2022-2026, celui-ci dispose d'une fiche action n°5 intitulée « Actions de sensibilisation « Santé et cadre de vie » (logement, mobilité douce et active et à l'utilisation / exposition aux produits phytosanitaires) », avec un programme d'information / sensibilisation sur le cycle de l'eau, à l'usage des produits phytosanitaires auprès des particuliers et professionnels, sensibilisation aux écogestes et promotion des mobilités douces et actives.

PORTEUR : CCIN, État

PARTENAIRES : Communes, ARS, Région, Département, citoyens, entreprises, bureau d'étude (dont le bureau d'étude travaillant sur le PLUi)

COUTS PREVISIONNELS ET FINANCEMENTS POTENTIELS ENTRE 2024 ET 2030 :

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

Les coûts prévisionnels de l'action sont estimés à 12 090 000 € HT pour le territoire. Ces coûts englobent notamment la prévention des inondations, le développement de l'Observatoire du Climat et la mise en œuvre du PLUSS.

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

- Mise en œuvre de la SLGRI
- Élaboration d'un nouveau PAPI
- Création de l'observatoire du climat
- Mise en œuvre du PLUSS

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

Axe C : UNE ÎLE QUI TIENT COMPTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS SON AMÉNAGEMENT

Action n°7 : Préparer la faune et la flore aux effets du changement climatique

ENJEUX :

Énergie	GES	Qualité de l'air	Eau
Maintien de la ressource bois +	Développement du stockage carbone +++	Absorption de certains polluants par les arbres +	Meilleure gestion du cycle de l'eau et de sa qualité +++

Biodiversité	Adaptation CC	Exemplarité	Autres
Renforcement de la biodiversité liée à la sous-trame boisée ++	Climatisation naturelle en cas de canicule +++	Communes, CCIN, citoyens, entreprises +	Cadre de vie Economie +

CONTEXTE DE L'ACTION :

L'île de Noirmoutier dispose d'une biodiversité riche liée aux milieux littoraux, humides, forestiers et dunaires. Cette richesse est marquée par l'identification et la protection de nombreux milieux naturels tels que :

- La zone Natura 2000 et le site RAMSAR « Marais breton, baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et forêt de Monts
- La zone Natura 2000 Estuaire de la Loire – Baie de Bourgneuf
- La zone humide d'Importance Majeure « Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier »
- La ZNIEFF de type 2 « Ile de Noirmoutier »

Cependant, la biodiversité de l'île de Noirmoutier est soumise à la pression de certaines pratiques agricoles et économiques et à la pression urbaine qui contribuent à réduire et fragiliser les espaces naturels et agro-naturels. Le changement climatique fragilisera également ces espaces et la biodiversité (migration d'espèces animales et végétales venant du Sud de l'Europe voire d'Afrique et modification de l'habitat). De même, la biodiversité marine est touchée par les nouvelles caractéristiques physico-chimiques des océans, plus chauds et plus acides, ce qui contribue à la migration vers le Nord de populations animales locales et la disparition d'espèces dont certains coquillages.

La biodiversité et les habitats naturels, dont une large partie a été façonnée par l'homme, offrent à l'île de Noirmoutier de nombreux services : alimentation, pollinisation, cadre de vie… Ils participent également à stocker le carbone et à lutter contre certains phénomènes du changement climatique tels que les canicules ou les submersions marines.

Les espaces forestiers représentent 4,5 % de la surface de l'île (221 ha) et sont gérés par l'Office National des Forêts ce qui assure leur préservation. Ces espaces sont souvent mono-spécifiques, avec principalement des conifères et quelques feuillus.

Les arbres sont présents ponctuellement sur l'île, particulièrement en bordure du tissu urbain et le long de la côte littorale. Il s'agit d'une politique ancienne qui a induit la plantation de pins sur la côte

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

atlantique. Cependant, l'érosion des sols et les périodes de sécheresse induisent une disparition des pins sur le littoral tandis que les conifères contribuent à acidifier le sol. Les espèces à préconiser sur le territoire sont les feuillus.

Dans le tissu urbain, la présence d'arbres est relativement modeste mis à part certains quartiers construits en bordure ou au sein même de forêt. La forêt du Bois de la Chaise sur la commune de Noirmoutier-en-l'Ile est de moins en moins arborée.

Au-delà des actions favorables à la nature en ville et au maintien des espaces boisés dans le tissu urbain, certaines communes encouragent la plantation d'arbres via l'opération « un arbre une naissance ».

Les milieux naturels et agro-naturels stockent actuellement près de 1 371 ktCO2eq du fait des zones humides, des cultures, des sols artificialisées, des prairies puis des forêts. Ce stockage serait réduit si de nouvelles surfaces étaient artificialisés.

Chaque année près de 3,5 ktCO2eq supplémentaires sont séquestrées au sein des forêts et des prairies et près de 0,6 ktCO2eq via les le secteur UFTC à savoir les flux liés au changement de culture des sols.

Ainsi, le stockage annuel moyen d'environ 4,1 ktCO2éq représente seulement 8% des émissions annuelles du territoire. Les 92 % restants se retrouvent dans l'atmosphère créant un réchauffement et dans l'océan le rendant plus chaud et plus acide.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

- Permettre à la faune et la flore de s'adapter au changement climatique
- Ne pas renforcer les sources de fragilités de la faune et la flore
- Renforcer les usages de la biodiversité pour l'homme, notamment le stockage
- Favoriser les ilots de fraicheur

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Pour mieux connaître ses milieux naturels et ainsi, limiter les sources de fragilité et prévenir les effets du changement climatique sur la biodiversité, la Communauté de Communes identifiera une **trame verte et bleue complétée par une stratégie de préservation de la biodiversité**, qui visera à appréhender les objectifs de protection et de reconquête de la biodiversité et de préservation des continuités écologiques en appui des milieux naturels terrestres et littoraux. Ces études permettront de maintenir les fonctionnalités écologiques de l'île dans les documents d'urbanisme et d'identifier le potentiel de réhabilitation de certains milieux naturels, particulièrement des zones humides et du cordon dunaire. Aussi, l'élaboration de ces documents pourra être complétée par l'identification d'une trame noire qui servira d'aide à la décision pour l'élaboration du Schéma d'Éclairage de l'île.

Afin de réduire l'empreinte écologique de l'île, tous les acteurs de l'île auront pour objectif commun de **planter 100 000 arbres d'ici 2050** (soit l'équivalent de 10 arbres par habitant au total, soit 20 000 arbres plantés d'ici 2026). Cette plantation massive équivaut à recouvrir 200 hectares de l'île d'arbres. L'objectif est multiple : stocker du carbone, réduire la température ambiante, améliorer la gestion de l'eau, préserver la biodiversité et offrir un cadre de vie préservé. Cette action sera portée par des acteurs publics et des acteurs privés, en lien avec l'Office National des Forêts et les services des collectivités.

Notamment, les particuliers seront encouragés à **planter des arbres fruitiers et des haies** en limite de parcelles avec des essences adaptées (plantes locales). En parallèle, les agriculteurs seront encouragés à planter des haies en limite de champs. Une attention particulière sera donnée au caractère local des espèces avec une vigilance pour limiter les volumes de déchets verts et de réduction des risques de feux de forêt. Les trames brunes du territoire seront identifiées dans les

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

zones urbaines et protégées dans le cadre du PLUi. Les sites recensés pourront être intégrés dans la création d'une ceinture nourricière également définie dans le cadre du PLUi.

Dans cette dynamique, les 4 communes mettront en place une **gestion durable et différenciée des espaces verts** (déjà en place dans certaines communes) visant à augmenter les surfaces végétalisées, supprimer l'utilisation de pesticides, réduire l'arrosage etc. Cette démarche sera étendue aux habitants et entrepreneurs afin que tout espace vert public ou privé soit durablement géré sur l'île. En complément, la Communauté de Communes lancera une opération de **végétalisation des zones d'activités**.

La **renaturation de plusieurs cours d'écoles** du territoire sera engagée dans l'optique de favoriser les ilots de fraicheur et d'améliorer le cadre de vie des élèves et enseignants.

Les 4 Communes de l'île proposeront l'**opération « une naissance, un arbre »**. Bien que symbolique, cette démarche permet de promouvoir l'arbre et de sensibiliser les enfants à son importance dans les écosystèmes. Cette opération est déjà menée par les Communes de Noirmoutier-en-l'Ile et Barbâtre. Une opération similaire suite au décès d'un habitant pourra être proposée (un arbre, une renaissance).

Une **campagne de communication** sera réalisée afin de sensibiliser l'ensemble des acteurs, particuliers et professionnels, sur les essences à privilégier et les moyens de réutilisation des déchets verts à la parcelle. Une information détaillée sera faite pour limiter le déploiement des espèces invasives.

Une **campagne de communication** sera également réalisée pour sensibiliser l'ensemble des acteurs, particuliers et professionnels sur une plage dite « naturelle ».

Ces campagnes s'appuieront sur un **réseau de personnes ressources**, constitué de volontaires pour fournir des conseils aux particuliers. Les collectivités faciliteront la mise en œuvre de ce réseau par le prêt de salle et le déploiement d'outils de communication adaptés.

Du fait de l'augmentation des sécheresses avec le changement climatique, les Communes en partenariat avec le SDIS développeront des **outils de prévention des feux de forêt** à inscrire dans leurs Plans Communaux de Sauvegarde (PCS).

PORTEUR : Communauté de Communes, Communes, ONF, Citoyens

PARTENAIRES : SDIS, Professionnels

COUTS PREVISIONNELS ET FINANCEMENTS POTENTIELS ENTRE 2024 ET 2030 :

Les coûts prévisionnels de l'action sont estimés à 43 333 € HT pour le territoire dont 15 000 € HT pour la CCIN. Ces coûts englobent notamment la mise à jour des documents d'urbanisme et la labellisation ville étoilée.

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

- Taux de séquestration carbone annuelle du territoire
- Surface boisée du territoire
- Nombre d'arbres dans le tissu urbain
- Nombre et état des réservoirs de biodiversité

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

Axe D : UNE ÎLE QUI DEVELOPPE UNE ALIMENTATION SAINE ET LOCALE

Action n°8 : Adapter les activités primaires aux enjeux énergie climat

ENJEUX :

Énergie	GES	Qualité de l'air	Eau
Baisse des transports par la production locale +	Baisse des émissions de gaz à effet de serre par la production locale, Maintien des stocks de carbone liés aux pratiques agricoles +	Baisse des émissions atmosphériques ++	Amélioration de la qualité des eaux et de sa gestion, Réduction des pollutions diffuses +++

Biodiversité	Adaptation CC	Exemplarité	Autres
Réduction des pollutions diffuses, Maintien des populations de coquillages et de poissons +++	Adaptation des activités primaires au changement climatique +++	Collectivités et CCIN +	Alimentation saine, Amélioration de la santé publique, diversification de l'économie locale ++

CONTEXTE DE L'ACTION :

Les plaines agricoles sont relativement limitées et confinées sur deux secteurs de l'île : à Noirmoutier et à Barbâtre. Du fait du remembrement, les haies bocagères qui bordaient autrefois les routes ont disparu au profit de larges parcelles cultivées.

La plaine de Barbâtre, localisée sur un polder, est soumise au risque de submersion marine et de salinisation des sols rendant ces terres infertiles à de nombreuses cultures. Par le passé, elle a déjà été submergée rendant les terres infertiles plusieurs années. La plaine de Noirmoutier-en-l'île est quant à elle soumise à la pression urbaine.

Les conditions économiques et de rentabilité des pratiques agricoles des décennies précédentes ont conduit les exploitants à s'orienter principalement vers la culture de la pomme de terre. Peu de productions biologiques ou diversifiées existent sur l'île.

L'île de Noirmoutier est riche de ses activités de pêches et de naissain de moules et d'huîtres. L'activité maritime est facilitée par l'existence de 3 ports : Noirmoutier-en-l'Île, Le Morin à l'Épine et l'Herbaudière. Le port de l'Herbaudière est le deuxième port vendéen en volume avec plus de 2 000 tonnes de produits de pêche débarqués chaque année.

Le dérèglement climatique engendrera un climat plus doux et un océan plus acide susceptibles de transformer les pratiques agricoles et maritimes. L'adaptation des pratiques et des modes de culture est un enjeu important pour répondre à la fragilité des coquillages et des poissons, à la salinisation des sols et à une possible indisponibilité d'eau douce sur l'île.

Les activités primaires sont victimes du dérèglement climatique, elles en sont aussi la cause dans une moindre mesure. Ainsi le secteur primaire est le plus émetteur d'ammoniac (51%) sur l'île, stocke relativement peu le carbone et utilise de l'énergie. Ceci est dû notamment aux pratiques agricoles

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

actuelles (labour, intrants) qui peuvent être améliorées pour être plus respectueuses de l'environnement.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

- Protéger les espaces agricoles et naturels
- Faciliter la transition des exploitations existantes vers l'agro-écologie
- Promouvoir les produits locaux
- Développer des filières nouvelles sur l'île plus adaptées aux conditions climatiques de demain
- Préserver les espaces de pêche et de culture
- Limiter les émissions de polluants atmosphériques (particulièrement l'ammoniac)

DESCRIPTION DE L'ACTION :

La Communauté de Communes en partenariat avec les 4 Communes mettra en œuvre un **projet alimentaire territorial (PAT)** à l'échelle de l'île dans objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines.

Dans le cadre de PAT, le **dispositif de protection des espaces naturels et agricoles (PEAN)** pourra être mis en place. Ce dispositif a pour but de pérenniser l'activité agricole en délimitant des périmètres exclusivement réservés à cette activité sur le long terme. Le développement des prairies, des marais et des terres saumâtres sera également abordé via ce dispositif. Les périmètres identifiés seront intégrés aux documents d'urbanisme. Cette action sera liée à la mise à jour des documents d'urbanisme pour limiter l'artificialisation des sols (action 5).

La Communauté de Communes, en partenariat avec les acteurs agricole et maritime, proposera un **accompagnement des exploitations agricoles et maritimes** dans leur adaptation aux nouvelles conditions climatiques et sociétales voire dans le développement de nouvelles cultures et productions sur l'île et son littoral : réduction voire remplacement des intrants, développement de nouvelles pratiques culturales y compris de la permaculture, diversification des cultures ou productions adaptées aux sols saumâtres ou au stress hydrique…

L'objectif de cette action est d'accompagner les acteurs déjà en activité sur le territoire. Des cycles de formations seront proposés en lien avec les partenaires locaux et régionaux. Cette démarche permettra de réduire la pollution des sols, d'améliorer la qualité de la ressource en eau, de stocker davantage de carbone et de préparer l'agriculture de demain.

Afin de mettre en valeur les efforts des acteurs engagés, une **variante de la marque Noirmoutier** sera créée pour tenir compte de critères écologiques. Ces évolutions permettront d'une part de développer l'économie circulaire et d'autre part de réduire l'empreinte carbone de l'alimentation sur le territoire.

L'action vise également à améliorer l'efficacité énergétique des exploitations agricoles et maritimes, réduire leur impact carbone et faciliter la production d'énergies renouvelables. Ainsi la Communauté de Communes proposera des **diagnostics Energie Climat** aux exploitations volontaires (en lien avec l'action 10 « Accompagner les professionnels dans leur transition énergétique et climatique »).

PORTEUR : Communes, CCIN

PARTENAIRES : SAFER, Chambre d'agriculture, acteurs des activités primaires de l'île, COOP agricole/ostréicole/salicole, OPAN Marée, chambre d'agriculture, GAB 85

COUTS PREVISIONNELS ET FINANCEMENTS POTENTIELS ENTRE 2024 ET 2030 :

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

Les coûts prévisionnels de l'action sont estimés à 335 000 € HT pour le territoire. Ces coûts englobent notamment la mise en place du PEAN, l'accompagnement des évolutions des pratiques agricoles et des cultures, la mise en place d'une variante de la marque Noirmoutier.

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

- État d'avancement du PEAN
- Surface de l'île dédiée aux activités primaires
- Taux d'émissions de polluants, ammoniac notamment
- Nombre de diagnostics énergie climat réalisés

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

Axe D : UNE ÎLE QUI DEVELOPPE UNE ALIMENTATION SAINE ET LOCALE

Action n°9 : Faciliter l'accès à une alimentation locale de qualité

ENJEUX :

Énergie	GES	Qualité de l'air	Eau
Baisse des consommations +	Réduction des émissions de gaz à effet de serre +	Réduction des polluants atmosphériques +	/

Biodiversité	Adaptation CC	Exemplarité	Autres
Réduction des pollutions liées aux intrants, Introduction d'arbres fruitiers ++	Limitation des effets de chaleur ++	/	Lien social Santé publique ++

CONTEXTE DE L'ACTION :

Les populations locales et touristiques ont majoritairement un régime alimentaire classique à base de viande rouge et blanche, de poissons et fruits de mer, de féculents, de produits laitiers et de légumes et fruits. Cependant, de nouvelles habitudes alimentaires se développent pour respecter davantage l'environnement et le corps.

L'évolution de l'alimentation individuelle et collective touche des enjeux étroitement liés au changement climatique : la réduction du transport des aliments en privilégiant des producteurs locaux, la réduction des gaz à effets de serre en limitant la consommation de viande rouge, l'amélioration de la qualité de la ressource en eau en limitant l'usage de pesticides etc.

Pour pouvoir répondre à cette nouvelle demande des consommateurs de disposer d'aliments sains et peu impactant sur l'environnement, une évolution du système alimentaire et agricole est nécessaire.

Si un retour au jardinage semble frémir dans la société française, la pratique du jardinage par les habitants de l'île est inégale. Contrairement aux villes urbaines, le manque de place n'en est pas la cause.

Pour les habitants qui manqueraient d'espace ou n'auraient pas d'extérieur, des jardins partagés existent sur certaines communes. Des actions sont également proposées pour limiter le gaspillage alimentaire et favoriser le compost.

Certains habitants pratiquent également la pêche pour leur consommation personnelle de poissons et fruits de mer. Sur l'île, il existe 7 secteurs de pêche : un seul fait l'objet d'une interdiction de pêche (Fort Larron), les autres sites sont de bonne qualité. Les règles de pêche à pied ne sont pas toujours connues ni respectées, bien qu'elles soient communiquées.

D'autre part, la Communauté de Communes en partenariat avec le groupement des agriculteurs biologiques de Vendée a lancé en 2019 un Pass Collectivité. Ce projet vise à analyser les possibilités pour améliorer la qualité de l'agriculture locale et favoriser une alimentation locale, notamment pour la restauration collective. Cette analyse a permis de lancer l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) en 2021. Ce projet concrétisera les actions à mener pour favoriser une alimentation

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

locale, notamment pour la restauration collective (écoles, crèche, EHPAD etc). L'objectif sera également d'adapter l'agriculture d'une part aux besoins et d'autre part au changement climatique (en lien avec l'action 8).

En plus de répondre aux enjeux alimentaires, le développement de l'agriculture locale permet de développer la nature en ville et de limiter ainsi les effets de chaleur liés aux canicules.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

- Promouvoir les produits locaux et respectueux de l'environnement
- Favoriser les circuits courts
- Développer une agriculture vivrière au sein du tissu urbain
- Engager un changement des comportements alimentaires

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Le développement des aliments locaux reposera en partie sur les particuliers et associations, en complément des agriculteurs (les mesures à destination des agriculteurs sont détaillées dans la fiche 8). Ainsi, les particuliers seront incités à **planter des arbres fruitiers** sur leur parcelle via une opération « 1 arbre fruitier par habitant ». Le partage de graines et de légumes sera encouragé par le réseau associatif existant.

En complément, les 4 communes de l'île proposeront des **jardins partagés** (déjà en place à Barbâtre, à l'Epine et à la Guérinière). L'évolution de jardins publics en potagers sera envisagée, ainsi que le fleurissement des espaces publics par des espèces comestibles.

Afin d'accompagner les **changements de comportements alimentaires**, la Communauté de Communes et l'ensemble des acteurs concernés renforceront les actions de sensibilisation Grand Public tels que le lundi vert, les techniques de potagers, etc. Les règles de pêche devront être mieux partagées par l'ensemble des usagers pour la préservation de cette ressource.

PORTEUR : CCIN

PARTENAIRES : Chambre d'agriculture, GAB 85, acteurs primaires locaux

COUTS PREVISIONNELS ET FINANCEMENTS POTENTIELS ENTRE 2024 ET 2030 :

Les coûts prévisionnels de l'action sont estimés à 380 000 € HT pour le territoire dont 350 000 € HT pour la CCIN. Ces coûts englobent notamment la plantation d'arbres fruitiers, la mise en place de jardins partagés, ainsi que d'un projet alimentaire territorial.

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

- État d'avancement du projet alimentaire territorial
- Nombre d'arbres fruitiers plantés
- Surface de jardins partagés aménagés

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

Axe E : UNE ÎLE QUI ADAPTE SON ECONOMIE LOCALE

Action n°10 : Accompagner les professionnels dans leur transition énergétique et climatique

Enjeux :

Énergie	GES	Qualité de l'air	Eau
Baisse des consommations ++	Baisse des émissions de gaz à effet de serre ++	Baisse des émissions de polluants atmosphériques ++	Réduction des pollutions diffuses et amélioration de la qualité de l'eau rejetée ++

Biodiversité	Adaptation CC	Exemplarité	Autres
Réduction des pollutions diffuses liées aux transports +	Prise en compte du risque inondation, et du confort d'été (canicule) +++	Entreprises ++	Consolidation de l'économie locale +

Contexte de l'action :

L'île de Noirmoutier dispose d'une activité commerciale et touristique importante induisant la construction de bâtiments nombreux et de superficies importantes. L'activité industrielle est quant à elle limitée sur l'île. Les activités primaires sont traitées dans l'axe D « une île qui développe une alimentation saine et locale » (actions 8 et 9).

La Communauté de Communes a créé 4 zones d'activités économiques. Au total, il existe environ 1000 entreprises sur l'île, 40 % étant située en zone inondable.

Le secteur tertiaire représente 10% des émissions de GES et 13% des consommations énergétiques (exclusivement électricité et produits pétroliers). Le secteur industriel émet 3% des gaz à effet de serre et 2% des consommations énergétiques (quasi-exclusivement des produits pétroliers).

Le changement climatique prévoit un accroissement des risques pour les activités situées sur le littoral ou dans le marais : industries, commerces, activités balnéaires… Ils pourraient être plus fréquemment submergés et soumis aux tempêtes.

Objectifs de l'action :

- Accompagner les professionnels dans leur transition énergétique
- Réduire les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du secteur tertiaire
- Anticiper le changement climatique dans l'aménagement des zones d'activités
- Encourager des aménagements et des filières économiques qui renforcent la qualité paysagère de l'île et maintiennent les fonctionnalités écologiques des milieux naturels

Description de l'action :

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

La transition énergétique des filières économiques de l'île sera encouragée par la Communauté de Communes au travers la création de réunions d'échanges et de travail à destination des entreprises (cf action 16). Elles auront pour objectifs de :

- Partager et suivre les efforts de chacun dans la sobriété et l'efficacité énergétique des modes de production
- Partager et suivre la mobilité durable des salariés
- Connaître les retours d'expérience sur des territoires voisins
- Développer un règlement local de la publicité à l'échelle de l'île
- Réduire les quantités de déchets créées et éviter le suremballage
- Favoriser l'économie circulaire et l'économie industrielle territoriale (mutualiser les projets, réaliser des commandes groupées)
- Faire émerger de nouvelles filières économiques liés à la transition énergétique, climatique et écologique, à l'économie circulaire et à l'économie sociale et solidaire

Une variante de ce groupe d'échange et de travail sera orienté vers le **tourisme** réunissant l'ensemble des acteurs de la filière locale sera créée afin de répondre aux besoins spécifiques de cette économie.

La Communauté de Communes, avec l'appui de la CCI et de la CMA, proposera des **diagnostics énergie climat** aux entreprises volontaires afin identifier des leviers pour rendre les entreprises plus sobres énergétiquement (norme ISO 50 00001), proposer un accompagnement technique et affiner les plans de financement des travaux éventuels. Le développement des énergies renouvelables sera étudié et encouragé. A l'échelle de l'île, et en lien avec la fiche 15 sur la production d'énergies renouvelables, l'objectif 2030 vise à poser 28 000m² de panneaux photovoltaïques et 1 100m² de panneaux solaires thermiques. Les réseaux de chaudières bois et chaleur fatale pourront également être étudiés. La mutualisation des équipements sera envisagée. Cette action sera complémentaire des diagnostics de vulnérabilité au risque d'inondation proposés depuis 2018 aux entreprises situées en zone inondable.

La Communauté de Communes, en partenariat avec les entreprises, réalisera une étude des potentiels de développement d'Ecologie Professionnelle Territoriale dans le but de **stimuler les échanges entre entreprises** : mutualisation de moyens, réutilisation de matières, partage d'infrastructures, gestion des ressources humaines…

La Communauté de Communes mènera la **réhabilitation des zones d'activités économiques**. La réhabilitation visera la production d'énergies renouvelables, l'adaptation aux inondations, l'amélioration des aménagements piétons et cyclistes, l'installation d'activités connexes (comptables, restauration etc), ainsi que la végétalisation. La mutualisation des équipements nécessaires sera recherchée.

Pour les entreprises ayant mis en place des actions en faveur de la sobriété énergétique et de l'adaptation au changement climatique, un **label Clim'actions** sera proposé, selon un cahier des charges à définir. Une déclinaison de ce label sera proposée pour les acteurs du tourisme.

Pour soutenir ces nouvelles filières économiques et l'adaptation des entreprises dans la transition énergétique, les collectivités veilleront à faire évoluer leurs achats et leurs marchés publics tout en respectant la mise en concurrence des entreprises. En ce sens, les collectivités adhéreront à l'association RESECO qui vise à favoriser l'**intégration du développement durable dans les commandes publiques** à l'échelle du grand ouest. Une charte de consommation durable sera réalisée pour les achats de consommables des collectivités (matériels de bureau, nourriture, boissons etc).

PORTEUR : CCIN

PARTENAIRES : Communes, CCI, CMA, Département, CAPEB, FFB, ADEME, Réseau TRIA, DREAL, entreprises

---

COUTS PREVISIONNELS ET FINANCEMENTS POTENTIELS ENTRE 2024 ET 2030 :

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

Les coûts prévisionnels de l'action sont estimés à 806 000 € HT pour le territoire dont 801 200 € HT pour la CCIN. Ces coûts englobent notamment la réhabilitation des zones d'activités économiques, le développement des labels Clim'actions, la proposition de diagnostics Energie-Climat ou encore l'adhésion des collectivités à l'association RESECO.

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

- Nombre de réunions à destination des entreprises et du secteur du tourisme
- Nombre de diagnostics Climat/Énergie réalisés dans les entreprises
- Nombre d'entreprises labellisées Clim'actions

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

Axe E : UNE ÎLE QUI ADAPTE SON ECONOMIE LOCALE

Action n°11 : Développer une économie circulaire

ENJEUX :

Énergie	GES	Qualité de l'air	Eau
Baisse des consommations +	Baisse des émissions de gaz à effet de serre ++	/	Réduction des pollutions +

Biodiversité	Adaptation CC	Exemplarité	Autres
Augmentation de la richesse biologique +	/	Collectivités, Citoyens, Entreprises ++	Lien social, économie locale ++

CONTEXTE DE L'ACTION :

L'économie circulaire est un modèle qui vise à limiter le gaspillage des ressources et l'impact environnemental, et à augmenter l'efficacité de l'économie des produits.

Les déchets constituent une ressource importante issue de l'usage de matériaux souvent importés (plastique, métal, minéraux, verre…) et parfois locaux (déchets verts). Leur valorisation matière ou biomasse constitue un axe majeur du développement d'une économie circulaire. Cela permettrait de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déchets qui s'élèvent aujourd'hui à 10% du total émis.

La particularité de l'île de Noirmoutier tient dans sa capacité d'accueil touristique avec une multiplication par 10 de la population en période estivale. Ainsi, les résidents principaux et secondaires et les touristes sont tous susceptibles de produire une quantité de déchets à part variable selon les saisons. La production annuelle de déchets ne cesse de progresser induisant une gestion toujours plus importante du volume à traiter, et plus particulièrement pour les déchets verts et les déchets inertes.

Les matériaux utilisés sur l'île pour la construction et le chauffage notamment, proviennent exclusivement de l'extérieur de l'île.

La Communauté de Communes mène des actions visant à valoriser les déchets produits et est dans une démarche « zéro déchet zéro gaspillage ». Des pistes pour favoriser la valorisation des déchets des entreprises sont également en cours.

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

Une **déchetterie professionnelle** est ouverte depuis 2021. Elle est réservée à tous les professionnels, plus précisément aux artisans. Elle vise notamment à faciliter le tri, la valorisation et le réemploi des déchets de chantiers, des entreprises et tout autre source.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

- Réduire les tonnages de déchets sur le territoire produits pour toutes les populations de l'île (résidents, entrepreneurs, touristes…)
- Promouvoir la réparation et la valorisation des déchets
- Favoriser le réemploi
- Soutenir les entreprises et la filière de l'économie circulaire
- Empêcher les pollutions de l'environnement naturel de l'île, notamment des milieux naturels littoraux et humides et leur faune.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

La Communauté de Communes poursuivra son programme d'actions « zéro déchet zéro gaspillage », qui évoluera vers un programme « **Économie circulaire** » au vu des actions inscrites. Les luttes portent sur le gaspillage alimentaire, les 3R (réemploi, réparation, réutilisation), les déchets verts et biodéchets, l'éco-exemplarité des collectivités, les déchets des entreprises, l'économie de partage, le tourisme, et la consommation responsable des citoyens. Ces actions réduiront l'empreinte énergétique et écologique du territoire.

Il pourra être :

- proposé des ateliers de réparations (apprendre à réparer) avec les professionnels/associations du territoire : réparation de vélo, de vêtements, de petits électroménagers, petites mécaniques....

- développé des "troc cyclerie" thématiques jouets, sport, plein air, matériaux....

Ce programme inclut également des actions de **sensibilisation et communication**, dont certaines sont d'ores et déjà en cours, notamment l'organisation de défis familles, la conception de guides pratiques, le témoignage d'acteurs exemplaires. Un défi zéro bouteille plastique pourra être organisé, avec la mise en vente de gourdes réutilisables dans les offices de tourisme.

Dans cette dynamique de réduction des déchets, et afin de soutenir les entreprises prenant part à la transition, une campagne de communication sera menée auprès du grand public pour promouvoir une **consommation durable** et des achats responsables.

Pour faciliter le réemploi des objets et vêtements, la Communauté de Communes soutiendra les acteurs associatifs dans l'**expérimentation d'un magasin de deuxième main et de réparation (Recyclerie)** avec des horaires d'ouverture large pour encourager les habitants à valoriser leurs déchets, à acheter des produits de deuxième main et à réparer les objets détériorés. L'animation de ce magasin pourra également être reliée au projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.

Un travail en collaboration avec les autres magasins du Nord-Ouest Vendée gérés par des structures associatives est en cours afin d'étudier les perspectives pour le territoire.

En lien avec la rénovation massive des logements de l'île et afin de favoriser l'économie circulaire, le **potentiel de développement des filières de matériaux biosourcés** (chanvre, jonc, coquillages, algues, bois…) sera analysé au travers d'une étude dédiée qui pourra être menée en commun avec d'autres territoires similaires de la côte vendéenne. Cette étude pourra être portée par la Communauté de Communes ou tout autre acteur volontaire, en lien avec le Club Climat Entreprises.

Concernant, le réemploi des matériaux issus des artisans, l'étude d'une matériauthèque est en cours.

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

Le développement d'une Economie Artisanale Territoriale avec les artisans du territoire est également en réflexion : mutualisation de moyens, de flux, de ressources : les déchets des uns peuvent être une ressource pour les autres...

PORTEUR : CCIN

PARTENAIRES : entreprises, Trivalis, ADEME, associations locales, Esnov, Grain de sel, CAPEB, FFB, CMA, CCI, Département, Région

COUTS PREVISIONNELS ET FINANCEMENTS POTENTIELS ENTRE 2024 ET 2030 :

Les coûts prévisionnels de l'action sont estimés à 1 410 000 € HT pour le territoire. Ces coûts englobent notamment la déchetterie professionnelle*, le plan d'économie circulaire, le soutien à l'expérimentation d'un magasin de seconde main et de réparation ainsi qu'une étude de matériaux biosourcés.

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

- Tonnage de déchets par an
- Nombre de déchets recyclés/réparés
- Subvention pour l'expérimentation d'un magasin de deuxième main et de réparation

* *A noter que l'action a déjà été mise en place*

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

Axe F : UNE ÎLE OÙ L'EAU ET L'AIR SONT DES RESSOURCES PRÉCIEUSES

Action n°12 : Sécuriser l'approvisionnement en eau potable et réduire les besoins

ENJEUX :

Énergie	GES	Qualité de l'air	Eau
/	/	/	Sécurisation du réseau et baisse des consos +++

Biodiversité	Adaptation CC	Exemplarité	Autres
/	Adaptation du réseau aux risques d'inondation ++	/	Santé de la population +

CONTEXTE DE L'ACTION :

L'île de Noirmoutier ne dispose pas de ressources en eau potable pour répondre à ses besoins quotidiens. L'eau potable consommée sur l'île provient uniquement du continent, et plus spécifiquement du barrage d'Apremont. Elle est puisée au niveau du captage de la Verie qui puise l'eau dans une nappe phréatique de 380 330 m3. Une fois arrivée au pont, elle est pompée via un surpresseur jusqu'à Barbâtre. Cependant, la pompe de Fromentine se situe en zone inondable. Une fois le pont passé, le réseau de l'île est enterré.

Le rendement actuel du réseau d'eau potable est bon. Depuis 2008, les pertes sont de l'ordre de 1,1m3/km/jour en moyenne induisant un rendement des réseaux de 87,6 %.

A l'échelle de Noirmoutier en l'Ile, **204 litres d'eau potable sont consommés par habitant et par an**, avec une forte inégalité entre la période estivale et le reste de l'année.

La tarification actuelle est unique sur tout le territoire vendéen. Aujourd'hui elle conduit à augmenter l'abonnement (forfait de consommation) pour éviter que les résidences secondaires qui consomment peu à l'année soient "subventionnées" par les résidents permanents. Une tarification saisonnière est à l'étude à Vendée Eau.

Avec les normes sanitaires actuelles, les eaux traitées par la station d'épuration sont utilisées pour l'irrigation des champs et ne peuvent pas être utilisées pour réalimenter le réseau d'eau potable.

Le dérèglement climatique pourra entraîner la salinisation des nappes phréatiques, et plus particulièrement celles disposant d'eau douce, du fait de la remontée permanente des eaux sous la pression de la hausse du niveau marin. Vendée Eau a déjà pris ses dispositions pour sécuriser la connexion de tous les barrages vendéens afin d'approvisionner Apremont et le nord-ouest Vendée.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

- Sécuriser le réseau d'eau potable vis-à-vis de la submersion marine
- Réduire la consommation d'eau potable de 10% d'ici 2025 et 25% d'ici 2035
- Assurer un approvisionnement durable en eau potable pour le territoire
- Anticiper les effets du changement climatique en matière d'eau potable

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

DESCRIPTION DE L'ACTION :

La Communauté de Communes proposera un **diagnostic de vulnérabilité du réseau d'eau potable** à Vendée Eau afin d'étudier les impacts d'une inondation sur le réseau (en lien notamment avec les coupures électriques et le surpresseur de Fromentine). L'objectif sera de définir un plan d'actions pour réduire la vulnérabilité et sécuriser ce réseau.

Afin d'**inciter les usagers à réduire leur consommation** en eau potable, 2 leviers seront saisis par la Communauté de Communes et les 4 Communes :

- Sensibiliser les usagers à la rareté de la ressource en eau potable (défi famille, pose de mousseurs, douche courte, toilettes sèches, consommation des piscines ...)
- Les inciter à utiliser l'eau de pluie et de puits pour certains usages (récupération d'eau, arrosage raisonné…)

Un 3ème levier sera discuté avec Vendée Eau pour faire évoluer la tarification de façon progressive et adaptée aux saisons touristiques afin de récompenser les petits consommateurs et de pénaliser les gros.

Dans cette dynamique, l'**exemplarité des grands consommateurs** (particulièrement ceux liés aux métiers de l'hôtellerie et la restauration) sera recherchée avec la création d'un groupe de travail autour des usages de l'eau potable et des possibilités de les réduire. En premier lieu, des mesures seront appliquées aux collectivités : pose mousseurs sur les robinets, récupérateurs d'eau de pluie etc. La préservation de la ressource sera prioritaire au retour sur investissement.

PORTEUR : CCIN

PARTENAIRES : Vendée Eau, SAUR, Communes, citoyens, établissements scolaires, grands consommateurs

---

COUTS PREVISIONNELS ET FINANCEMENTS POTENTIELS ENTRE 2024 ET 2030 :

Les coûts prévisionnels de l'action sont estimés 20 000 € HT pour le territoire dont 16 000€ de coûts pour la CCIN. Ces coûts englobent l'élaboration d'un diagnostic de vulnérabilité du réseau d'eau potable, ainsi que la mise en place d'un groupe de travail des principaux consommateurs d'eau potable.

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

- Réalisation du diagnostic de vulnérabilité du réseau d'eau potable
- Réduction des consommations d'eau potable par habitant par an
- Réduction des consommations d'eau potable par les collectivités
- Réduction des consommations d'eau potable par les grands consommateurs
- Nombre d'actions de sensibilisation proposées

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

Axe F : UNE ÎLE OÙ L'EAU ET L'AIR SONT DES RESSOURCES PRÉCIEUSES

Action n°13 : Renforcer la qualité de gestion des eaux usées

EFFETS ATTENDUS :

Énergie	GES	Qualité de l'air	Eau
/	/	/	Amélioration de la qualité des eaux +++

Biodiversité	Adaptation CC	Exemplarité	Autres
Réduction des pollutions diffuses dans les marais et l'océan ++	Adaptation du réseau au risque d'inondation ++	/	/

CONTEXTE DE L'ACTION :

L'île dispose de deux stations d'épuration (la Salaisière à Noirmoutier-en-l'Ile et la Casie à Barbâtre) et une aire de lagunage offrant une capacité épuratoire de 67 500 EH devant répondre à la population permanente, secondaire et journalière. La conformité équipement et performance des deux stations est satisfaisante. La station de Noirmoutier-en-l'Ile est très ponctuellement en surcharge (2016 et 2017).

Les eaux traitées servent au monde agricole local pour l'irrigation de leurs parcelles. Les boues d'épuration permettent la production de près de 324 tonnes de matières sèches qui sont utilisées par les agriculteurs hors de l'île.

Il existe des infiltrations d'eau de pluie dans le réseau d'eaux usées, qui sont réduites annuellement grâce à la rénovation des canalisations.

Une étude diagnostic et un schéma directeur du réseau d'assainissement ont été réalisés en 2016 pour définir et hiérarchiser des travaux et actions à mener pour améliorer le système d'assainissement de l'Ile de Noirmoutier. Ce plan est en cours de réalisation.

Les 2 stations d'épurations étant situées en zone inondable, ainsi que certains postes de refoulement et tampons, le schéma directeur a été complété par un diagnostic de vulnérabilité du réseau d'assainissement collectif vis-à-vis de la submersion marine en 2018.

L'assainissement non-collectif concerne une faible partie des bâtiments, correspondant à l'équipement des foyers de 225 habitants ou entreprises. Leur taux de conformité est de 61 %.

La Communauté de Communes a la compétence assainissement sur l'île, et a mis en place une délégation de service public à la SAUR pour la gestion du réseau et des stations d'épuration. Des contrôles de bon fonctionnement des installations existantes sont réalisés chez les particuliers et les entreprises tous les 4 ans afin de limiter la pollution des milieux naturels. Pour les installations neuves et les réhabilitations, les contrôles sont réalisés au moment de l'instruction du dossier et des travaux.

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

Pour accompagner les résidents principaux à raccorder leur logement, la Communauté de Communes a mis en place une aide de 30 % à 40 % du montant des travaux (selon les revenus et plafonnée à 3000€ HT).

Les toilettes sèches ne sont pas recensées à l'échelle de l'île, au vu des connaissances empiriques, ce dispositif semble très ponctuel.

Objectifs de l'action :

- Sécuriser le réseau d'assainissement vis-à-vis de la submersion marine
- Développer l'utilisation des eaux traitées
- Réduire les pollutions diffuses de l'eau
- Améliorer la qualité des eaux usées vis-à-vis de nouvelles molécules
- Tripler le volume d'eaux non conventionnelles utilisées d'ici 2025

Description de l'action :

Suite au diagnostic réalisé en 2018 sur la vulnérabilité du réseau d'assainissement collectif, la Communauté de Communes mettra en place les mesures de **sécurisation du réseau vis-à-vis des submersions marines** concernant notamment les stations d'épuration, les postes de refoulement et les tampons.

La Communauté de Communes maintiendra des campagnes de **contrôles de bon fonctionnement** des installations sur les propriétés de l'île afin de limiter les pollutions diffuses des milieux naturels. Les aides financières pour le raccordement des résidents principaux seront maintenues.

La qualité de traitement des stations, déjà satisfaisante, sera réévaluée pour intégrer de nouvelles molécules (en lien avec l'évolution des produits consommés par les habitants et entreprises, notamment les médicaments). Un **traitement des nouvelles molécules** sera expérimenté. Une étude de recherche et **réduction des Rejets de Substances Dangereuses dans l'Eau** (RSDE) a été lancée le 5 novembre 2021 pour les stations d'épuration de la Salaisière et de la Casie. Le programme d'actions RSDE sera à mettre en œuvre.

Aussi, la gestion des **boues d'épuration** sera réétudiée afin de faciliter son utilisation par des agriculteurs à l'échelle de l'île, plutôt que sur le continent. Cette évolution dépendra des zones d'épandages autorisées.

Face à la demande de la population, la Communauté de Communes a saisi le Département pour connaître les procédures à suivre pour autoriser l'installation de **toilettes sèches** dans les entreprises, logements et collectivités volontaires. Selon les réponses apportées, le règlement actuel évoluera et sera communiqué.

Porteur : CCIN, exploitant (actuellement la SAUR)

Partenaires : Communes, Agence de l'eau, exploitant (actuellement la SAUR), Etat

---

Couts previsionnels et financements potentiels entre 2024 et 2030 :

Les coûts prévisionnels de l'action sont estimés 1 858 000 € HT pour le territoire dont 1 458 000 € HT de coûts pour la CCIN. Ces coûts englobent la sécurisation du réseau d'assainissement collectif vis-à-vis des submersions marines, du contrôle de bon fonctionnement des raccordements et de l'assainissement non collectif, de l'expérimentation de traitement des micropolluants, ainsi que le projet d'irrigation de la zone de la Tresson* .

---

* *A noter que l'action a déjà été mise en place*

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

- Vulnérabilité du réseau vis-à-vis du risque de submersion
- Nombre d'installations non conformes
- Lancement d'une expérimentation sur les micropolluants
- Volume d'eau traitée réutilisée
- Evolution du règlement sur les toilettes sèches installées

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

Axe F : UNE ÎLE OU L'EAU ET L'AIR SONT DES RESSOURCES PRÉCIEUSES

Action n°14 : Améliorer la gestion des eaux de pluie et de puits

ENJEUX :

Énergie	GES	Qualité de l'air	Eau
/	/	/	Amélioration de la gestion naturelle des eaux, réduction des besoins en eau potable +++

Biodiversité	Adaptation CC	Exemplarité	Autres
Réduction des pollutions diffuses +	Prise en compte des pluies d'orage en augmentation +	Collectivité, particuliers, entreprises +++	/

CONTEXTE DE L'ACTION :

Du fait de l'artificialisation grandissante de l'île, les volumes d'eaux pluviales à gérer augmentent. Avec le dérèglement climatique, des pluies d'orages supplémentaires sont à prévoir.

Le réseau actuel est séparatif (canalisations différentes pour l'eau de pluie et l'eau usée). Des infiltrations d'eau de pluie dans le réseau d'eau usée sont constatées. Pour lutter contre ces infiltrations, la Communauté de Communes suit actuellement un programme de rénovation des canalisations.

La Communauté de Communes a réalisé une étude préliminaire du schéma directeur des eaux pluviales à l'échelle de l'île en 2013. Des actions sont à mettre en place par la Communauté de communes, les particuliers et les entreprises. L'objectif est de gérer les eaux pluviales à la parcelle sans passer par le réseau et de mieux stocker les volumes d'eaux pluviales pour les périodes de sécheresse à venir.

En raison du contexte géologique de l'île, des masses d'eau souterraine sont observées, décrites ci-après :

- Une ressource d'eau salée dominante disponible à faible profondeur et utilisée en pisciculture pour réchauffer l'eau en hiver et la refroidir en été. Cette nappe est présente dans les calcaires sous-jacents aux argiles de marais et aux sables dunaires. La partie supérieure de la nappe est la seule très productive (50 à 200m³/h). Cette masse d'eau souterraine bénéficie d'un état chimique et quantitatif bon.
- Une faible ressource d'eau douce captée par de nombreux puits particuliers : cette nappe se présente sous la forme d'une lentille d'eau douce dans les sables dunaires de la côte Ouest et Sud-Ouest de l'île.

Depuis le 1er janvier 2009, la réglementation impose (par le décret n°2008-652 du 2 juillet 2008) la déclaration en mairie des puits et forages privés. Cependant, ce recensement doit être amélioré.

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

L'élévation du niveau de la mer constitue un risque de biseau salé de la nappe d'eau douce souterraine. Un tel événement induirait une perte d'accès à l'eau douce localement.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

- Améliorer la gestion à la parcelle de l'eau pluviale
- Anticiper l'augmentation des pluies d'orages avec le dérèglement climatique et des fortes marées
- Adopter une gestion durable des eaux souterraines
- Tripler le volume d'eaux non conventionnelles utilisées d'ici 2025

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Afin d'améliorer la gestion des eaux de pluie, les 4 communes, les particuliers et les entreprises mettront en œuvre le **schéma de gestion des eaux pluviales** qui pourra être intégré dans le PLUi. Ces actions seront accompagnées de sensibilisation sur les usages possibles de l'eau de pluie : arrosage, nettoyage, WC ou encore douche. En parallèle, la mise en place de récupérateurs d'eaux pluviales dans les nouveaux projets de construction devra être instaurée pour les logements à chaque fois que cela est possible.

Dans les centres-bourgs, l'ensemble des acteurs de l'île, y compris les collectivités, seront encouragés à limiter l'imperméabilisation des sols avec un objectif commun de **perméabiliser 40 000m² d'espaces** sur 6 ans. Les cibles sont diverses : parkings, fossés, jardins etc. La création de voirie dans les projets d'habitats en cours et futurs devra privilégier les revêtements perméables de type dalles enherbées

PORTEUR : Communes, CCIN, Citoyens, Entreprises

PARTENAIRES : CCIN, Communes, Département, État, Région, Vendée Eau, SAGE

COUTS PREVISIONNELS ET FINANCEMENTS POTENTIELS ENTRE 2024 ET 2030 :

Les coûts prévisionnels de l'action sont estimés 3 105 950 € HT pour le territoire. Ces coûts englobent la mise en œuvre du schéma de gestion des eaux pluviales et la perméabilisation de 40 000 m² d'espaces artificialisés.

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

- Taux d'imperméabilisation des sols dans le tissu urbain
- Nombre d'actions du schéma directeur des eaux pluviales mises en œuvre

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

Axe F : UNE ÎLE OÙ L'EAU ET L'AIR SONT DES RESSOURCES PRÉCIEUSES

Action n°15 : Réduire l'usage des produits chimiques

ENJEUX :

Énergie	GES	Qualité de l'air	Eau
/	/	Réduction des pollutions ponctuelles et diffuses +	Réduction des pollutions ponctuelles et diffuses +

Biodiversité	Adaptation CC	Exemplarité	Autres
Réduction des pollutions ponctuelles et diffuses +	Limitation de l'exposition aux polluants +	Collectivité, particuliers, entreprises +++	/

CONTEXTE DE L'ACTION :

Cette thématique transversale s'intègre dans le cadre du Plan Alimentaire Territoriale (PAT) ainsi que dans le Plan Local (PLUSS) dans son volet Santé Environnementale (FA 5) et dans le CT Eau.

Sur la qualité des eaux, plusieurs données récentes sont disponibles :

- L'eau distribuée en 2020 sur l'Ile de Noirmoutier est de très bonne qualité bactériologique. D'un point de vue physico-chimique l'eau distribuée est conforme aux limites de qualité fixées par la règlementation à l'exception du paramètre trihalométhanes (sous-produits de désinfection) en raison d'un court dépassement (maximum a 107 µg/l pour une limite de qualité fixée à 100 µg/l - durée estimée à 7 jours) observé en juillet 2020, 2022 (source ARS) et à la limite en 2023. Ces récents épisodes de dépassement sont suivis de près par les autorités sanitaires mais sont anxiogènes pour la population en demande d'information.
- Par ailleurs, la qualité des eaux de baignade du territoire est excellente (source : baignades.sante.gouv.fr), toutefois dans les zones de pêche à pied de loisir contrôlées par l'ARS, on constate que le site de Fort Larron à Noirmoutier connait l'été des épisodes de contaminations bactériennes (le E.coli) la zone devient alors interdite à la pêche - la zone est classée en qualité médiocre.
- L'Atlas de la qualité des eaux littorales établi en 2022 par le Département de la Vendée a révélé une qualité des eaux mauvaise au niveau de l'Etier du Moulin à Noirmoutier en l'Ile en ce qui concerne les produits phytosanitaires. La molécule déclassante détectée est l'AMPA, produit de dégradation du glyphosate et des phosphonates.
- Le diagnostic amont des rejets de substances dangereuses dans l'eau établi au niveau de la station d'épuration de la Salaisière (analyses des 2018, complétées en 2022) révèle la présence de nombreux polluants en entrée de station dont des phytosanitaires mais pas uniquement. Dans le volume d'eau arrivant à la station est inclus un volume non négligeable d'eaux claires parasites (environ 50%) qui amènent elles aussi des polluants (issus de la récupération d'eaux de voirie, de traitement de toitures et de façades, d'antifooling...). Les polluants sont donc variés et issus d'activités multiples y compris domestiques. Il est à noter que le fonctionnement de la station d'épuration induit une production forte d'AMPA, produits qui sont retrouvés dans les analyses d'eau en sortie de station dans des quantités significatives.

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

La production des pommes de terre implique d'importants traitements phytosanitaires, en 2020, 29 tonnes de produits ont été achetées sur l'île.
L'enquête menée auprès de la population dans le cadre de l'élaboration du PLUSS a révélé les craintes quant à l'usage des pesticides et le manque d'information sur le sujet, notamment pour les habitants de Noirmoutier-en-l'île résidant à proximité des champs de culture de pommes-de-terre. Ce manque d'information et ses craintes ont également été mis en évidence dans la démarche de Projet Alimentaire Territorial de l'Ile de Noirmoutier, à l'occasion du Défi Foyers à Alimentation Positive, de l'atelier de concertation mais aussi dans les réponses à l'enquête "Questions d'assiette".
En 2023, plusieurs signalements Phytosignal, dispositif régional de recueil et de prise en charge des signalements liés à des épandages de pesticides, ont donné lieu à des contrôles sur site et à une rencontre avec la Coopérative Agricole et la Chambre d'Agriculture.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

- Réduire les usages et l'exposition aux produits chimiques sur le territoire de l'île de Noirmoutier
- Faire se rencontrer professionnels et habitants et sensibiliser sur les pratiques vertueuses

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Afin de réduire les usages et l'exposition aux produits chimiques, la Communauté de Communes déploiera sur son territoire une action spécifique du Plan Régional Santé Environnement 4 (PRSE 4) dont la mise en œuvre se déroulera en trois temps :

- Dans un premier temps, il sera proposé une action d'accompagnement de la coopérative agricole dans sa démarche respective de maîtrise et de réduction des produits phytosanitaires. Une approche pédagogique sera privilégiée. Les bonnes pratiques et les engagements feront l'objet d'une communication afin d'initier un cercle vertueux. En préalable à cette action, la Communauté de Communes s'engagera elle-même, à titre d'exemple, dans un travail de réduction des produits chimiques pour l'entretien des locaux et l'entretien des espaces verts en particulier.
- Dans un deuxième temps, afin de favoriser les échanges entre les professionnels et les habitants de l'île, une instance de dialogue sera créée. Regroupant des représentants des producteurs, des citoyens et des collectivités, cette instance permettra une mise à niveau de l'ensemble des participants sur les produits phytosanitaires et sera le lieu d'échange et de partage pour aboutir à une meilleure connaissance réciproque des parties prenantes. Les travaux de cette instance permettront de définir des outils de communication grand public sur les actions menées.
- Enfin, une communication plus large sur l'utilisation des produits chimiques auprès des différents publics de l'île (professionnels, collectivités, habitants) sera mise en place. Celle-ci englobera une information sur l'impact de ces produits sur les milieux (eau, air, sol) et sur la santé.

En complément, le nouveau CT Eau 2023-25 puis 2026-2028 comprendra un volet "lutte contre les pollutions diffuses" qui visera à établir une étude hydraulique sur les zones agricoles (plaines Nord et Sud). L'objet sera de comprendre le fonctionnement hydraulique, d'estimer les volumes circulants, les temps de transit et de préconiser et localiser des aménagements visant à améliorer la qualité de l'eau.

Enfin, un programme d'actions spécifique aux RSDE sera déployé. Un groupe de travail regroupant différentes catégories d'acteurs du territoire (usagers domestiques, industriels, associations locales) sera créé avec l'objectif de mise en œuvre et de suivi des actions du plan. Des actions à destination de la cible domestique seront proposées : information sur la problématique des micropolluants et sur les enjeux associés, incitation à la réduction de la consommation de la consommation de produits engendrant des rejets de substances dangereuses dans le réseau d'assainissement dès l'achat, renforcement de la stratégie de réduction de l'utilisation des phytosanitaires. Les cibles artisanales

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

et industrielles seront également concernées. Des actions concernant les eaux de ruissellement viendront compléter ce dispositif.

PORTEUR : Communes, CCIN, Citoyens, Entreprises

PARTENAIRES : Etat, Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, Office Français de la Biodiversité, Polleniz, France Nature Environnement Pays de la Loire, Chambre d'Agriculture

COUTS PREVISIONNELS ET FINANCEMENTS POTENTIELS ENTRE 2024 ET 2030 :

Cette action est portée par un tiers il n'y a pas de budget afférent en dehors du temps agent et de la communication.

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

- Nombre de rencontres avec les professionnels
- Nombre d'agriculteurs de la Coopérative Agricole qui adhèrent à la démarche
- Outils pédagogiques et de communication établis
- Nombre de personnes touchées
- Etablissement de l'étude hydraulique

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

Axe G : UNE ÎLE PRODUCTRICE D'ENERGIES RENOUVELABLES

Action n°16 : Développer la production d'énergies renouvelables sur l'île

ENJEUX :

Énergie	GES	Qualité de l'air	Eau
Baisse des consommations et production d'énergie renouvelable locale +++	Baisse des émissions de gaz à effet de serre +++	Baisse des polluants atmosphériques +++	Réduction des pollutions diffuses +

Biodiversité	Adaptation CC	Exemplarité	Autres
Réduction des pollutions diffuses +	/	Citoyens, entreprises, collectivités ++	Autonomie du territoire +

CONTEXTE DE L'ACTION :

La consommation énergétique de l'ensemble des secteurs de l'île repose à 50 % sur les produits pétroliers et à 40 % sur le nucléaire ; le reste étant issu de sources énergétiques renouvelables, notamment le bois (qui n'est pas une ressource locale dans le cas de l'île de Noirmoutier).

Sur les 270 GWh consommés chaque année, 8 % proviennent de sources renouvelables soit 22,7 GWh. Le potentiel local, sans prendre en compte la ressource en bois, l'éolien et les énergies marines, est estimé à 29 GWh.

La baisse de la consommation énergétique sera de 20 % d'ici 2030 par rapport à 2016 et 52 % d'ici 2050. Cette baisse sera liée aux actions de rénovation du parc bâti, aux évolutions des modes de déplacements, et à la sobriété des comportements de l'ensemble des acteurs de l'île.

Ainsi, afin de respecter les objectifs régionaux, soit 55 % de l'énergie consommée sur l'île renouvelable d'ici 2050, il faudrait produire 74,3 GWh d'énergie renouvelable par an. La production actuelle d'énergie renouvelable étant de 22,7 GWh, il faut quasiment la tripler (+51,4 GWh).

Pour atteindre cet objectif, les moyens de production à privilégier sur l'île sont le solaire photovoltaïques (production d'électricité), le solaire thermique (cf action 18) et l'aérothermie (pompes à chaleur). Une réflexion autour du bois en tant que ressource énergie (bûches, pellets/granulés) sera intéressante à l'échelle de la Vendée et des territoires limitrophes afin de créer des partenariats avec d'autres territoires producteurs de bois pour alimenter les consommateurs de l'île. Le règlement du PLUi devra évoluer pour mieux autoriser l'installation de panneaux solaires.

Les autres moyens de production tels que la méthanisation, la récupération de chaleur fatale, l'éolien, la récupération de la chaleur des eaux des stations d'épuration etc ont des potentiels trop faibles sur l'île pour pouvoir être déployés.

Précision : le projet d'éoliennes en mer au large de l'île de Noirmoutier ne dépend pas des collectivités et n'est donc pas inclus dans le projet clim'actions.

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

OBJECTIFS DE L'ACTION :

- Réduire la dépendance de l'île aux énergies fossiles
- Augmenter la production d'énergies renouvelables
- Favoriser des synergies avec d'autres territoires limitrophes
- Inciter et accompagner les particuliers et les entreprises pour le développement des énergies renouvelables
- Intégrer les installations énergétiques dans l'environnement paysager, patrimonial et architectural de l'île, dans le respect des fonctionnalités écologiques de l'île et la préservation des milieux naturels littoraux et terrestres.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

En complément des actions de sobriété énergétique et d'efficacité énergétique, et au vu des potentiels de l'île, la production d'énergies renouvelables sera orientée vers la pose de **panneaux solaires** plus particulièrement sur les grands bâtiments (photovoltaïques pour la production d'électricité et thermiques pour la production d'eau chaude). Les particuliers, les entreprises et les collectivités seront ciblés par cette mesure afin de mettre en place des équipements sur différentes surfaces (toiture logement, toiture grands bâtiments, ombrage sur parking, parc solaire au sol...).

Les **pompes à chaleur** aérothermiques et les **poêles à bois** seront préconisés pour l'habitat individuel (en lien avec l'action 3). Les réseaux de chaleur seront étudiés lors de rénovations importantes et collective (chaudière bois, méthanisation, chaleur fatale…).

Le **guichet unique** (action 3) servira de point d'information et d'accompagnement pour les particuliers désireux de mettre en place ces dispositifs. Pour les entreprises, l'accompagnement se fera via les diagnostics Energie Climat détaillés dans l'action 10. Le Sydev se rendra disponible pour accompagner les bâtiments publics (action 4).

Les propriétaires des installations de grandes capacités dans le domaine public ou privé (commerces, entreprises, collectivités…) seront encouragés à afficher la production énergétique en temps réel et l'accumulation par année de la production énergétique. Cette mesure visera à sensibiliser tous les acteurs sur les capacités de production d'énergie de l'île.

Afin d'accompagner au mieux les propriétaires, et en lien avec l'action 3, un **cycle de formations** sera organisé pour les professionnels du bâtiment en partenariat avec la CAPEB, la FFB et la Chambre de métiers et de l'artisanat pour ces missions.

La production d'énergies renouvelables sur le patrimoine public sera accompagnée d'une étude de faisabilité de création d'une **régie municipale ou communautaire de l'énergie ou toute autre structure locale** dans laquelle les acteurs locaux et les habitants seront incités à participer. Cette étude permettra également d'affiner les potentiels de production d'énergies renouvelables sur l'île.

En conséquence, l'**adaptation des réseaux électriques** sera précisée avec le Sydev et Enedis.

Pour le **bois**, le développement d'une filière étant difficile sur l'île, un groupe de travail sera lancé via le réseau Energie Climat de Vendée porté par le Sydev afin de réfléchir à des synergies entre les territoires producteurs et consommateurs pour obtenir une ressource bois la plus locale possible.

Enfin, une étude sera menée en vue d'**équiper La Piscine ! en énergies renouvelables** pour chauffer le bâtiments et l'eau (il pourra s'agir d'ombrières photovoltaïques). Avant tout, elle identifiera les moyens à mettre en œuvre en matière d'efficacité énergétique (cf action 17 – solution solaire thermique à examiner en particulier).

PORTEUR : CCIN

PARTENAIRES : résidents à l'année et secondaires, entreprises, établissements publics, Sydev, Enedis, Vendée Energie, artisans, CAPEB, FFB, CMA, La Piscine !

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

COUTS PREVISIONNELS ET FINANCEMENTS POTENTIELS ENTRE 2024 ET 2030 :

Les coûts prévisionnels de l'action sont estimés 12 960 000 € HT pour le territoire. Ces coûts englobent la mise en place de panneaux solaires photovoltaïques, de pompes à chaleur, de poêles à bois, d'une étude de création de régie de l'énergie, la mise en place d'un groupe de travail bois énergie.

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

- Part des énergies renouvelables dans le mix-énergétique de l'île
- Surface et production des panneaux solaires photovoltaïques posés
- Surface et production des panneaux solaires thermiques posés
- Nombre de pompes à chaleur installées
- Mise en place de synergies avec d'autres territoires

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

Axe G : UNE ÎLE PRODUCTRICE D'ENERGIES RENOUVELABLES

Action n°17 : Développer le solaire thermique

ENJEUX :

Énergie	GES	Qualité de l'air	Eau
Baisse des consommations et production d'énergie renouvelable locale +++	Baisse des émissions de gaz à effet de serre +++	Baisse des polluants atmosphériques +++	Réduction des pollutions diffuses +

Biodiversité	Adaptation CC	Exemplarité	Autres
Réduction des pollutions diffuses +	/	Citoyens, entreprises, collectivités ++	Autonomie du territoire +

CONTEXTE DE L'ACTION :

Ainsi, afin de respecter les objectifs régionaux, soit 55 % de l'énergie consommée sur l'île renouvelable d'ici 2050, il faudrait produire 74,3 GWh d'énergie renouvelable par an. La production actuelle d'énergie renouvelable étant de 22,7 GWh, il faut quasiment la tripler (+51,4 GWh).

Parmi les moyens de production à privilégier sur l'île le solaire le solaire thermique (production d'eau chaude) occupe une place particulière étant donné les besoins d'eau chaude sanitaire important notamment en période d'affluence touristique.

Plusieurs types de capteurs sont disponibles aujourd'hui en fonction du niveau de température visé : (i) les capteurs non vitrés sont les plus simples. Capteurs souples ou « moquettes », ils sont peu coûteux et produisent de l'eau jusqu'à 30 °C environ.

(ii) les capteurs plans vitrés sont les plus répandus. Particulièrement adaptés à un usage courant, ils produisent de l'eau entre 50 et 90 °C pour les capteurs à double vitrage ;

(iii) les capteurs sous vide sont les plus efficaces mais aussi les plus chers et les plus fragiles. Ils sont composés de tubes sous vide d'air, ce qui améliore l'isolation et réduit les pertes de chaleur, ce qui leur permet d'atteindre jusqu'à 120 °C dans certains cas.

En ce qui concerne l'usage, les maisons individuelles peuvent s'équiper Chauffe-eau solaire individuel (CESI), et les bâtiments collectifs et tertiaires de Chauffe-eau solaire collectif (CESC). Une fraction de l'énergie solaire peut également être utilisée pour le chauffage avec la technologie du Système solaire combiné (SSC).

A moyen terme il pourrait être pertinent d'envisager le solaire sur réseau au sein de quartier un peu plus dense en associant des opérations avec stockage inter-saisonnier (stockage de très grands volumes permettant de récupérer en automne et hiver des calories solaires captées et stockées en été) permettant d'assurer un lissage de la production.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

- Réduire la dépendance de l'île aux énergies fossiles en assurant une réponse aux besoins chaleur et en particulier en eau chaude sanitaire durant la saison touristique

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

- Augmenter la production d'énergies renouvelables et la part d'autoconsommation
- Favoriser des synergies avec d'autres territoires limitrophes en particulier vis-à-vis du réseau des professionnels et des fournisseurs de matériel
- Inciter et accompagner les particuliers et les entreprises pour le développement su solaire thermique pour une juste promotion de cette technologie

DESCRIPTION DE L'ACTION :

En complément des actions de sobriété énergétique et d'efficacité énergétique, et au vu des potentiels de l'île, la production d'énergies renouvelables sera orientée vers la pose de **panneaux solaires** thermiques en particulier pour la production d'eau chaude.

L'ensemble des dispositifs envisagés pour le développement de toutes énergies renouvelables sera bien entendu profitable pour cette action (action 16).

Une **étude de potentiel** d'installation de panneaux solaires thermiques sur les bâtiments publiques et/ou l'ensemble des bâtiments consommateurs d'eau chaude (camping, EHPAD, salle de sport, …) principalement utilisés l'été sera réalisé idéalement dans les premiers temps du PCAET.

Une opération pilote pourrait voir le jour sur l'un des bâtiments identifiés et notamment en lien avec la fiche tourisme durable pour les structures d'accueil (hôtellerie).

L'équipement de **La Piscine ! en solaire thermique** pour chauffer le bâtiments et l'eau est à envisager au regard de l'intérêt du site tout à fait approprié pour ce type d'installation. Si une réalisation est possible elle serait alors un excellent démonstrateur local qui pourrait accueillir divers publics pour rendre compte des bénéfices.

L'**identification des installateurs et professionnels qualifiés** du territoire permettra de faciliter l'accès aux divers solutions techniques comme les possibilités de co-financement. Le guichet unique EnR (action 15) pourra utiliser ces informations au service des habitants et porteurs de projet.

La communication des sites intéressants au niveau régional pourra favoriser les retours d'expérience et facilitera le passage à l'opérationnel.

Les documents d'urbanisme inscriront, dans leur révision, le fait d'étudier une solution solaire thermique sur tous bâtiments neufs et en particulier ceux présentant des besoins importants d'ECS.

PORTEUR : CCIN

PARTENAIRES : Résidents à l'année et secondaires, entreprises et professionnels du tourisme, établissements publics, Sydev, Enedis, Vendée Energie, artisans, CAPEB, Océanile.

COUTS PREVISIONNELS ET FINANCEMENTS POTENTIELS ENTRE 2020 ET 2026 :

Les coûts prévisionnels de l'action sont estimés 7 975 000 € HT pour le territoire. Ces coûts englobent l'étude d'efficacité énergétique de la piscine La Piscine ! , une étude de potentiel d'installation de panneaux solaires thermiques et la pose de panneaux solaires thermiques.

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

- Part du solaire thermique dans le mix-énergétique de l'île et sur l'énergie chaleur
- Surface et production des panneaux solaires thermiques posés
- Nombre d'installateurs et d'installations identifiés/réalisées

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

Axe H : UNE ÎLE MOBILISEE

Action n°18 : Suivre le projet avec les acteurs locaux

CLIM'ACTIONS
Pour notre micro-climat

ENJEUX :

Énergie	GES	Qualité de l'air	Eau
/	/	/	/

Biodiversité	Adaptation CC	Exemplarité	Autres
/	/	/	Suivi et acceptation des projets +++

CONTEXTE DE L'ACTION :

La Communauté de Communes a fait le choix de développer un PCAEET de manière volontaire avec une concertation large auprès de l'ensemble des acteurs de l'île (élus, agents, population, scolaires, résidents secondaires, acteurs économiques…).

Pour faire face au défi environnemental actuel, l'implication de l'ensemble des acteurs de l'île doit se conforter.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

- Informer et impliquer la population, les jeunes et les acteurs locaux dans la démarche Clim'actions
- Se tenir informer et gagner en connaissance
- Partager les connaissances et les retours d'expérience

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Plusieurs ateliers de la transition seront tenus dans la continuité de la concertation mise en place pendant l'élaboration du projet Clim'actions. Ces **ateliers de la transition** permettront d'impliquer les citoyens dans les échanges et de disposer de retours d'expériences sur les initiatives locales. Ils réuniront l'ensemble des acteurs locaux et habitants qui souhaitent y participer et pourront se saisir de sujets qu'ils souhaitent voir traiter en lien avec la transition énergétique, climatique et écologique de l'île. Par ailleurs, les conseils municipaux et le conseil communautaire pourront soumettre des sujets à traiter afin d'enrichir les travaux et les réflexions menés par les collectivités.

Des outils numériques seront proposés pour intégrer les **résidents secondaires** aux réflexions soulevées dans les ateliers (newsletter, site internet, adresse mail dédiée...).

Des temps ludiques spécifiques seront proposés aux **jeunes** du territoire via les établissements scolaires de l'île (écoles et collèges) afin de mettre en lumière les actions portées au sein des établissements. La Communauté de Communes se rendra disponible pour des temps d'animations afin de dynamiser les échanges selon les besoins des établissements.

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

Des rencontres ou réunions à destination des **entreprises**, pour l'ensemble des secteurs, seront mises en place par le biais notamment des petits-déjeuners entreprises organisés par la Communauté de Communes. Ces rendez-vous permettront d'axer les échanges sur les actions des entreprises de l'île, leurs connaissances et leurs besoins afin d'accompagner leur transition et de faciliter la mutualisation de moyens et l'économie circulaire. Des rencontres avec des entreprises exemplaires pourront être proposées. Un partenariat avec l'agence régionale Solution & co pourra être établi pour favoriser un développement économique innovant, de même qu'une adhésion au réseau Troisième Révolution Industrielle Pays de la Loire.

Des rencontres dédiées aux acteurs du tourisme seront également mises en place.

La Communauté de Communes créera un **budget participatif** à hauteur de 200 000€ à partir de 2024 afin de financer en partie les projets proposés via les ateliers de la transition. L'exécution de ce budget sera soumise aux votes de citoyens.

L'identification d'un lieu dédié au climat et à la transition énergétique sera envisagée en lien avec le tissu associatif existant afin de regrouper en un **lieu unique l'information** disponible et de proposer un lieu de rencontre pour développer des projets citoyens et associatifs. Le guichet unique sur la rénovation de l'habitat pourra y être intégré, de même que des permanences sur les risques littoraux, la mobilité, la gestion de l'eau, les déchets ou l'urbanisme. Selon le lieu choisi, un chantier participatif pourra être organisé pour sa rénovation.

Des temps spécifiques **collectivités** seront proposés en interne au sein de la Communauté de Communes et des 4 Communes de l'île afin de s'assurer que tous les agents et services soient sensibilisés aux enjeux de la transition et veillent à l'intégration de ceux-ci dans leurs missions (technique, marché, budgets...). Ces temps pourront être animés par des agents volontaires. Une formation aux enjeux énergétiques et climatiques sera proposée.

Afin de mener à bien le projet Clim'actions, la Communauté de Communes sera engagée dans le domaine de la **recherche et du développement**, avec l'accueil de stagiaires, la participation à des projets de recherches et la formation continue de ses élus et agents. Les éléments appris seront partagés à l'ensemble des élus et agents via des comptes-rendus et note informative en conseil communautaire.

Quelques thèmes ciblés par service (liste non exhaustive) :

- Urbanisme : intégration des enjeux énergétique, climatique et écologique dans les documents d'urbanisme, les projets de constructions et les bâtiments
- Environnement : effets et conséquences du changement climatique
- Santé / Social : effets du changement climatique sur la santé des populations
- Eau : nouveaux process d'amélioration de la gestion de l'eau et de sa qualité
- Espaces verts : enjeux de la biodiversité et de l'eau

Une commission sera également créée au sein de la Communauté de Communes afin de rassembler élus et agents pour l'**évaluation de la démarche** Clim'actions et sa mise en place.

Afin de maintenir la dynamique existante et de la renforcer, des outils de **communication et de sensibilisation** seront élaborés sur divers formats (numérique, vidéo, exposition événement etc). Les outils existants seront mis en avant (ADEME, Région, Sydev, associations). En 2023, la Communauté de communes a mis en place une **semaine de la transition** pour échanger et agir collectivement en faveur du développement durable : climat et biodiversité, énergie et logement, eau et air, mobilité et santé, déchets et alimentation. Des ateliers ont été organisés dans les quatre communes de l'Ile pour les familles, habitants de l'île, écoles et professionnels. Une réflexion sera menée sur la pérennisation de cet évènement sur la durée du PCAEET.

La visibilité de l'ensemble des actions du PCAEET passera également par la mise à jour de la **plaquette « Habiter sur l'île de Noirmoutier** », en cours de réalisation Celle-ci intégrera les évolutions souhaitées sur les logements traditionnels afin de faciliter la rénovation thermique, la récupération d'eau, l'adaptation au risque inondation et l'installation d'équipements de production d'énergies

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

renouvelables. Des conseils seront également apportés sur les espèces à planter et les mesures de gestion des déchets verts.

PORTEUR : CCIN

PARTENAIRES : résidents à l'année et secondaires, établissements scolaires, entreprises, agents et élus des collectivités, parents d'élèves, associations locales, ADEME, Sydev, Région, Département, CCI, CMA, CAPEB, FFB, ADEME, Réseau TRIA, DREAL, Universités et laboratoires de recherche, Agence Solution and co (Région)

COUTS PREVISIONNELS ET FINANCEMENTS POTENTIELS ENTRE 2024 ET 2030 :

Les coûts prévisionnels de l'action sont estimés 1 133 000 € HT pour le territoire dont 893 000 € HT de coûts pour la CCIN. Ces coûts englobent les ateliers jeunes, citoyens et collectivités, les rencontres entreprises, le budget participatif, la formation des agents ainsi que la sensibilisation et communication sur l'ensemble du PCAEET.

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

- Nombre d'ateliers de la transition mis en place
- Nombre de personnes participant aux ateliers de la transition
- Nombre d'actions mises en œuvre dans le cadre du budget participatif
- Parution de la plaquette mise à jour
- Nombre de stagiaires accueillis
- Nombre de participations à des projets de recherche
- Nombre de formations suivies par les élus et agents

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

Axe H : UNE ÎLE MOBILISEE

Action n°19 : Développer le tourisme durable

ENJEUX :

Énergie	GES	Qualité de l'air	Eau
Baisse des consommations +	Baisse des émissions de gaz à effet de serre +++	/	Moins de pression sur la ressource en eau +

Biodiversité	Adaptation CC	Exemplarité	Autres
Moins de pression sur les milieux naturels +	/	Citoyens, entreprises, collectivités +++	Suivi et acceptation des projets +++

CONTEXTE DE L'ACTION :

Le tourisme est la principale activité économique de l'île qui possède donc une importante capacité d'hébergement des vacanciers (hôtels, chambres d'hôtes, campings, centres de vacances, etc.). L'île dispose d'une capacité d'accueil de 433 chambres répartie dans 19 hôtels et 3 223 emplacements de camping, essentiellement en période estivale (Source : INSEE en partenariat avec la DGE, 2019). Il a été dénombré en 2018, 1.6 millions de véhicules de passage sur l'île (environ 85% par le pont et 15% par le passage du Gois), une fréquentation en légère hausse sur la moyenne des 5 dernières années (source : Assises du tourisme 2018). Par ailleurs, comme le montre le graphique ci-dessous, la fréquentation triple entre la basse et la haute saison de part des flux touristiques importants.

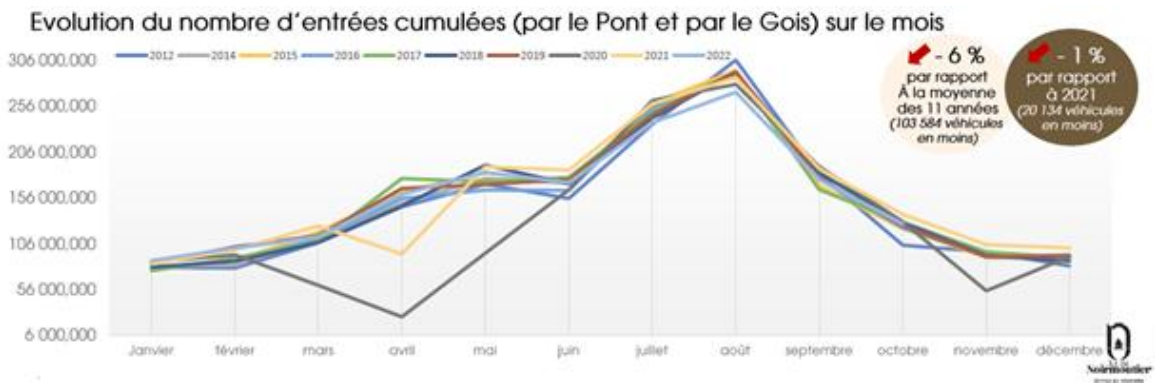

EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREES CUMULEES (PAR LE PONT ET PAR LE GOIS) SUR LE MOIS (SOURCE : DIRM/DAEE/ES, 2022)

La forte activité touristique a également pour conséquence une très forte proportion de résidences secondaires sur le territoire : 68,7% (soit 11 054 logements).

A l'échelle départementale, le schéma pour le développement touristique intègre un axe durabilité qui comprend notamment un volet d'accompagnement des professionnels du tourisme dans des démarches environnementales.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

- Réduire l'impact de l'activité touristique sur l'environnement
- Accompagner les professionnels du tourisme vers des pratiques plus vertueuses
- Sensibiliser les vacanciers sur la fragilité de l'île

Description de l'action :

Dans la continuité de l'obtention de **l'Ecolabel européen - hébergement touristique** pour le centre des Lutins, et du label "Clé verte" pour le camping du midi Sandaya, la CCIN participera à l'accompagnement des professionnels pour l'obtention de labels environnementaux. Ce label permet de distinguer les hébergements touristiques respectueux de l'environnement.

Le dispositif "**la Valise Verte**" pourra être proposé pour aider les professionnels du tourisme à mettre en place leur démarche environnementale et participer à la transformation du tourisme de demain. Cela viendra en complément des actions d'accompagnement déjà menées par l'Office de Tourisme, notamment en ce qui concerne la labellisation "**Accueil vélo**".

Les communes se mobiliseront pour l'obtention de l'écolabel européen pour leurs campings municipaux.

Des actions de **promotion et de sensibilisation** autour des pratiques vertueuses seront mises en place :

- Les actions de promotion menées par l'office de tourisme seront concentrées sur le développement des périodes de basse et moyenne saison, afin de lutter contre le tourisme de masse.
- Le motion design "L'ile de Noirmoutier prend soin de vous, prenons soin d'elle" établi en 2023 continuera d'être largement diffusé.
- Les contenus éditoriaux destinés à la pédagogie environnementale, diffusés sur les réseaux sociaux de l'office de tourisme, seront poursuivis en période de forte fréquentation touristique.
- Le site internet fera l'objet d'une refonte avec l'intégration d'une dimension environnementale en termes de contenu (encouragement à vivre une expérience touristique sans voiture à Noirmoutier, valorisation des prestataires qui s'associent à la démarche).
- Une réflexion sera menée sur la carte touristique avec la possibilité de supprimer certaines icônes pour réduire les flux à certains endroits.
- Un travail sur une liaison maritime avec le continent sera mis en place.
- L'accueil d'ambassadeurs du littoral lors des permanences sur la saison pour sensibiliser aux bons usages sera poursuivi.
- Une démarche d'incitation des offices de tourismes du continent à adapter leurs discours à destination des excursionnistes à la journée sera engagée.

La Communauté de Communes relaiera et accompagnera les actions de communication menées par Vendée Eau en faveur de la réduction des consommations d'eau dans les structures d'hébergement touristique (campings, locations saisonnières, hôtels, villages vacances et résidence de tourisme).

PORTEUR : CCIN, communes, Vendée eau

PARTENAIRES : Département, Région des Pays de la Loire, entreprises

COUTS PREVISIONNELS ET FINANCEMENTS POTENTIELS ENTRE 2024 ET 2030 :

Les coûts prévisionnels de l'action sont estimés de part le budget de fonctionnement de l'office de tourisme et de l'accompagnement des professionnels par la CCIN.

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 085-248500191-20250424-2025_081_D_ENV-DE

INDICATEURS DE SUIVI/REUSSITE :

- Nombre d'entreprises ayant obtenu un écolabel
- Nombre d'entreprises accompagnées dans une démarche environnementale
- Nombre de personnes utilisant les mobilités douces (compteurs vélos, fréquentation transport estival, liaison maritime...)